

447

FÉVRIER
2024
3,60 €

LA CHRONIQUE

LE MAGAZINE DES DROITS HUMAINS

ENTRE DEUX FEUX

ISRAËL-PALESTINE

Qu'elle soit israélienne
ou palestinienne,
toute une jeunesse
est prise au piège
par le conflit.



AMNESTY
INTERNATIONAL





07 ÉCLAIRAGE

Canada

Le combat des Wet'suwet'en

09 ALERTE

Burkina

Opposants au garde-à-vous

11 GÉOPOLIS

*Le regard de Pierre Haski*Dr Gao Yaojie,
lanceuse d'alerte

24 PERSPECTIVE

Les mille visages de Lee Miller

25 RÉCIT

États-Unis

Daniel J. Jones vs CIA

28 REPORTAGE

France

Exilés russes, présumés coupables

38 DÉBAT

Faut-il censurer
les climatoscptiques ?

44 CULTURE

Agnieszka Holland
porte le fer dans la plaie

46 VIE DU MOUVEMENT

Invitée de marque à Menton

50 HISTOIRE

Armand Fallières,
la tentative abolitionniste

Pour vous abonner
à **La Chronique**,
rendez-vous sur le site :
amnesty.fr/chronique



LES ARTICLES SIGNÉS DANS LA CHRONIQUE N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS ET PAS NÉCESSAIREMENT AMNESTY INTERNATIONAL.



DOSSIER ISRAËL-PALESTINE

UNE JEUNESSE ENTRE DEUX FEUX 12

Alors que des voix s'élèvent pour demander un cessez-le-feu, le conflit entre Israël et le Hamas se poursuit et les crimes de guerre se multiplient. Nos journalistes se sont rendus à Tel-Aviv où ils ont rencontré de jeunes Israéliens tiraillés entre leur patriotisme et leur opposition à l'occupation. En Cisjordanie, ils ont enquêté sur ces enfants palestiniens arrêtés et détenus par les autorités israéliennes et dont la situation a empiré depuis le début du conflit.



PORTFOLIO 32

« Stateless »

Voyageur infatigable, William Daniels propose une série de photographies sur les apatrides. Sans reconnaissance officielle, sans identité, ils sont quelque 10 millions dans le monde privés du droit d'avoir des droits.

L'INVITÉ 04

Cédric Kahn

Le réalisateur de *Making of* nous raconte comment « se mettre à la place de l'autre » est devenu, pour lui, un art de vivre et de créer.



MERCI !

JEAN-CLAUDE SAMOUILER
Président d'Amnesty International France



Merci à vous tous, pour le travail accompli ensemble tout au long de l'année 2023.

Une année terrible. Une année où les droits fondamentaux et la dignité humaine auront été délibérément violés, en Israël, à Gaza et en Cisjordanie, en Ukraine, au Soudan, en Éthiopie, dans le Xinjiang en Chine, et dans tellement d'autres pays. Une année difficile pour les ONG, les associations humanitaires et de défense des droits humains. Souvenons-nous de la campagne politique et médiatique contre la Ligue des droits de l'Homme après la publication de son rapport sur les violences policières à Sainte-Soline, des menaces ciblées à l'encontre de la Cimade après l'attentat d'Arras. Souvenons-nous des accusations visant Médecins sans frontières, le Comité international de la Croix-Rouge et nous aussi, à la suite des attaques innombrables du Hamas contre des civils en Israël et des souffrances indicibles infligées par Israël à la population gazaouie. N'oublions pas le harcèlement quotidien et moins médiatisé de ceux qui effectuent un travail considérable pour soulager les souffrances des migrants à Calais, à Grande-Synthe, à Briançon, à Vintimille... et que les autorités ne cessent d'entraver dans leur devoir d'humanité. Nous avons été chahutés, bousculés, dénigrés, mais, ensemble, nous avons tenu fermement notre rang, en continuant à faire ce que nous avons toujours su faire : dénoncer les violations et les atrocités commises, quelles qu'en soient

les victimes et quels que soient les bourreaux. La campagne de dénigrement dont nous avons fait l'objet en novembre (voir p. 17), orchestrée par ceux que nous considérons jusqu'alors comme de grands médias (même si nous ne partageons pas toutes leurs positions), *LCI*, *Le Figaro*, *L'Express*, *Le Point* nous interpelle. Comment en est-on arrivé à un tel niveau d'approximations, d'amalgames, de contre-vérités ? Comment en est-on arrivé à un tel niveau de violence sur les réseaux sociaux, en particulier ? Une fois de plus, je voudrais exprimer mon soutien à celles et à ceux d'entre nous qui ont été en première ligne de ces attaques : lettre anonyme, attaques abjectes sur les réseaux sociaux, interruption brutale de l'action « Changer leur vie » à Bourg-la-Reine, interdiction d'une dizaine de conférences un peu partout en France, dont la dernière à Niort. Dégradation du local interassociatif de Nantes, de la maison d'Amnesty International à Nice. Destruction du stand de « Changer leur vie » de l'Antenne Jeunes (AJ) d'un lycée de Vincennes avec apposition de croix celtiques, dissolution contrainte d'une autre AJ dans un lycée de Riom, mystérieuses fermetures des comptes Facebook des groupes d'Armentières et de Lens-Liévin...

Nous vivons une période délétère. Dans le fond, on nous reproche d'être ce que nous sommes : impartiaux, toujours du côté des victimes et de la justice.

Nous le resterons en 2024 !

— Le 21 janvier 2024



L'INVITÉ

Cédric Kahn
Réalisateur

Propos recueillis par Virginie Roels

Chaque mois, une personnalité
s'empare d'un sujet qui lui tient à cœur.
En trente ans de carrière, le cinéaste
Cédric Kahn a touché à presque tous
les genres. Après le huis clos très
politique du *Procès Goldman*, le voici
qui revient avec une comédie sociale
Making of. Tout en assumant
son éclectisme, le réalisateur remonte
à l'origine de son attrait pour la
transversalité, qui habite son œuvre.

Fin de l'adolescence, j'ai seize ans.
Issu d'une famille plutôt favorisée,
je vis en province, dans le sud de la
France. La plupart de mes copains habitent
une cité voisine. Leur vie ne ressemble pas
à la mienne. Ils sont d'origine magrébine

et se prennent sans cesse des remarques racistes. Au milieu des années 1980, le racisme est là,
ancré dans la société française. Un jour, mon meilleur ami, qui est marocain, me raconte comment
lui et d'autres Magrébins viennent d'être la cible d'une ratonnade. À la nuit tombée, ils ont été
10 pourchassés, en pleine rue, par des types. Une chasse à l'homme lors de laquelle on a menacé mon
ami de le balancer du haut d'un pont dans la rivière. Il a eu très peur de mourir. En l'écoutant, je me
suis dit que des personnes vivaient ainsi, dans la peur, constamment. C'est ma première prise de
conscience du monde. Je me suis identifié à lui. Depuis, cette question de l'identification continue de
me préoccuper et revient dans mes films. Dans *Le Procès Goldman*¹, ou encore *Trop de bonheur*, j'ai
15 mis un point d'honneur à parler des Arabes, des catholiques, des Noirs... J'essaie d'être transversal.
Avec cet ami, nous sommes restés proches. Ce qu'il a vécu a affecté sa vie, dans le bon, comme
dans le mauvais sens. Le plus compliqué est d'en faire quelque chose et, en même temps,
de dépasser sa propre histoire. Moi-même, je suis juif. Ce qui me place dans une disposition
d'attention au monde. Je ne suis pas que cela, mais je suis aussi cela : juif et provincial. Le chemin
20 de la vie consiste alors à s'émanciper. Pour que sa condition soit un moteur et non un frein.
Alors qu'Israël et le Hamas sont en guerre, quand on est juif, on subit une grande pression
pour penser d'une certaine façon. Et je me refuse à vivre dans l'injonction. Je continue donc
de prôner l'importance d'essayer de s'identifier à l'autre, à celui qui est différent, en l'occurrence,
aux Palestiniens. Mais cela vaut aussi pour les Russes : avec la guerre de Poutine contre l'Ukraine,
25 ce n'est pas facile pour eux. Ceux que je croise osent à peine dire qu'ils sont russes. Je me mets
à leur place. Pareil pour les flics. On me dit que ce sont des « *salauds* », que leurs armes « *arrachent
des mains* ». Malgré cette injonction à haïr, je me sens capable de m'identifier à n'importe quel
CRS qui fait deux heures de transport tous les matins pour aller bosser et qui se prend
une vague de violence dans la figure. Je comprends qu'il fait un métier difficile. En somme,
30 je cherche toujours la transversalité. Elle est, pour moi, synonyme de liberté.

“ Je continue de prôner
l'importance d'essayer
de s'identifier à l'autre,
à celui qui est différent ”

Le cinéma permet, justement, d'épouser plusieurs points de vue. Je m'applique à laisser un espace à mes personnages, comme aux spectateurs. Normalement, un réalisateur cherche à les guider dans leurs émotions et dans leurs identifications. Mon obsession est, au contraire, de ne pas les enfermer, de les laisser libres de se projeter dans un personnage ou un autre, dans quelqu'un qui ne leur ressemble pas, dans une situation qu'ils n'ont jamais vécue. Si la transversalité est un objectif, je conçois qu'il est parfois difficile d'échapper au réflexe communautaire. En particulier quand nos intérêts sont en danger. Tout d'un coup, alors, on se rétracte, on devient moins généreux, plus corporatiste. *Making of*, mon nouveau film, parle de cela : je voulais montrer comment la pensée généreuse s'arrête là où l'intérêt est menacé. C'est l'histoire d'un réalisateur. Il tourne un film anticapitaliste sur des ouvriers qui occupent leur usine et veulent faire de l'autogestion. Mais le premier jour du tournage, le réalisateur perd un financement. Il va donc devoir gérer un conflit social avec sa propre équipe. C'est l'arroseur arrosé. Dans son scénario, il défend ses convictions. Dans la réalité, il est dans la position du

35

patron complice du capital, pris en tenaille entre ses envies, ses exigences artistiques et la logique financière. Cette comédie sociale raconte comment le cinéma, au service des grandes causes, reproduit en son sein une violence de classe. Toutes les personnes qui font des films connaissent cela.

45

Au fond, l'héroïsme, c'est lorsqu'on est prêt à agir contre ses propres intérêts. Voilà ce que l'on attend du cinéma : voir des gens « mieux que nous », des gens qui n'ont pas peur de tout perdre. Dans la vie, c'est compliqué d'être courageux, et surtout, cela ne se décrète pas. Je ne sais pas si je suis courageux. Au moins ai-je le courage de déplaire. Au moins, c'est déjà cela. ●

50

FILMOGRAPHIE

1991 *Bar des rails*

1998 *L'Ennui*

2001 *Roberto Succo*

2009 *Les Regrets*

2012 *Une vie meilleure*

2018 *La Prière*

2019 *Fête de famille*

2023 *Le Procès Goldman*

2024 *Making of*

1— Voir *La Chronique*, n° 442, septembre 2023, p. 40.



, UNE ACTUALITÉ SORTIE DE L'OMBRE ÉCLAIRAGE

CANADA SERPENT DE FER

C'est une tranchée métallique qui coupe en deux les montagnes et les rivières du territoire ancestral des Wet'suwet'en, une Première Nation de Colombie-Britannique (Canada). Long de 670 kilomètres, le gazoduc construit par les entreprises CGL Pipeline Ltd. et TC Energy est achevé. Il va bientôt transporter du gaz naturel liquéfié vers un port d'exportation sur la côte ouest. Sauf que... Les chefs héréditaires des 5 300 Wet'suwet'en n'ont jamais donné leur accord à ce projet. Et pour cause : ce territoire (*Yint'ah*) est vital pour leur subsistance (cueillette de baies, pêche au saumon, récolte de plantes médicinales), mais aussi au centre de leur vision du monde. « Cette connexion à la terre, c'est ce qui fait ce que nous sommes », explique l'une des cheffes Molly Wickham. Depuis dix ans, les Wet'suwet'en s'opposent farouchement et pacifiquement à ce projet.

Mais en 2019, la Cour de Colombie-Britannique a accordé une « injonction » limitant drastiquement la liberté de manifester et de s'approcher du chantier. À plusieurs reprises, ce texte a servi de justification juridique à des raids de la Gendarmerie royale du Canada et de la société de sécurité privée engagée par CGL contre les défenseurs de la terre. Ces descentes d'agents armés accompagnés de chiens, d'hélicoptères et de drones sont dénoncées par Amnesty International¹. D'autant qu'elles se sont soldées par 75 arrestations d'opposants au gazoduc, dont neuf risquent aujourd'hui la prison². — Aurélie Carton

¹— *Chassé·e·s de nos terres pour les avoir défendues*, rapport d'Amnesty International de décembre 2023.

Également téléchargeable sur [amnesty.fr](https://www.amnesty.fr), un livret sur la justice climatique.

²— Procès à suivre sur [amnesty.fr](https://www.amnesty.fr)

ACTUALITÉS

LE MOT DE LA RÉDAC

Ce n'est pas
aux vieux sages...



La loi « immigration » qui jette dans nos rues des manifestants ne porte pas seulement atteinte aux droits humains mais aussi au fonctionnement même de notre démocratie. Il est déjà tout à fait étrange d'entendre des ministres appeler à défendre une loi dont certaines mesures sont, de leurs propres aveux, anticonstitutionnelles. Cela devient un brin gênant lorsque le chef d'État en personne se défait sur les sages du Conseil constitutionnel : à eux de faire barrage maintenant ! Autant mettre le feu à une maison en se disant que les pompiers vont venir à temps pour éteindre l'incendie ! De l'avis de plusieurs juristes, le procédé est plus que périlleux. Démonstration : imaginons un gouvernement qui propose d'expulser toutes les personnes portant un bonnet rouge (pardon au commandant Cousteau). Voilà donc une drôle de loi, mais supposons que les députés la votent. Saisi, le Conseil constitutionnel doit se prononcer pour dire si la loi « Bonnet rouge » est conforme ou non à notre Constitution. La loi sera (espérons-le) retoquée. Imaginons maintenant que ce même gouvernement propose plusieurs lois qu'il sait franchement inconstitutionnelles. Et hop, aux sages, chaque fois, de décider si cette politique est conforme ou non. Ils invalident ? Aux yeux de l'opinion, le Conseil devient un frein aux réformes. Poussée aux extrêmes, celle-ci ne tardera pas à questionner son existence, voire à remettre en cause... la Constitution.

VIRGINIE ROELS
Rédactrice en chef



IRAN

Héroïnes malgré elles

Le 14 janvier, à Téhéran, Niloofar Hamedei et Elaheh Mohammadi ont été libérées sous caution, après dix-sept mois de prison. Sans ces deux journalistes, nous n'aurions sans doute jamais entendu parler de Mahsa Amini, battue à mort parce qu'elle ne portait pas son voile « correctement » (lire *La Chronique* n° 443, octobre 2023). En septembre 2022, Niloofar (ici, à droite) s'était rendue à l'hôpital où l'étudiante se trouvait dans le coma. Et c'est l'une de ses photos qui a confirmé au monde le décès de Mahsa Amini. Quant à Elaheh, elle est la seule journaliste ayant couvert ses funérailles à Saqqez, épicentre du mouvement Femme, vie, liberté. Un soulèvement violemment réprimé. Signe de cette oppression : une nouvelle plainte a été déposée contre les deux journalistes devant le tribunal révolutionnaire de Téhéran parce qu'elles avaient posé sans voile... à leur sortie de prison.

© SAHAND TAKI/SHARQ NEWS ONLINE/AFP

A L E R T E

BURKINA FASO

OPPOSANTS
AU GARDE-
À-VOUS

Pour réduire au silence
ses détracteurs,
le capitaine Traoré,
président de la Transition
du Burkina Faso,
les enrôle dans son armée
et les envoie combattre
des groupes djihadistes.

PAR
ÉRIC DOUREL

N'importe qui peut être réquisitionné n'importe quand pour combattre dans les rangs de l'armée. Et les ordres de mobilisation tombent en rafales sur les récalcitrants : en septembre, Arouna Louré, anesthésiste-réanimateur est relégué pour un mois dans une commune du nord après avoir assimilé la junta à des « déserteurs constitutionnalisés bunkérisés à Ouagadougou ». Sa mission sera prolongée jusqu'à décembre et, depuis, plus aucune nouvelle. En novembre, Issaka Lingani, 64 ans, chroniqueur dans

une émission politique sur la chaîne de télévision burkinabée BF1, annonce aux téléspectateurs son départ sous les drapeaux. Une absence prévue de trois mois. L'homme entre aussitôt en clandestinité pour y échapper. Le même mois, Yacouba Ladj Bama, un autre journaliste d'investigation, rédacteur en chef et fondateur du site d'information en ligne Bam Yinga, révèle que son nom figure sur une liste noire émise par les autorités et qu'il vient de recevoir un avis de réquisition. Au menu, formation militaire de deux à trois semaines et déploiement sur le terrain jusqu'en février. Lui aussi a préféré l'exil. D'autres, dont on était sans nouvelles depuis leur départ forcé sous les drapeaux, sont réapparus quelques jours plus tard sur les réseaux sociaux, en tenue militaire avec une kalachnikov. Mais une voix a contesté ces réquisitions forcées : celle du tribunal administratif de Ouagadougou. Le 6 décembre, saisie par un journaliste et deux défenseurs des droits humains, cette cour a jugé « *manifestement illégaux* » les ordres de réquisition et demandé à l'armée de « *s'abstenir de les mettre à exécution* ». Pour l'heure, les autorités ont simplement annoncé « *examiner les possibilités de recours* ». Le bras de fer entre le président de la Transition et sa justice vient de commencer.

Tougouri, 16 mars 2023. Au cours d'une conférence de presse, Boukary Ouedraogo, président du mouvement l'Appel de Kaya, critique la politique sécuritaire du pouvoir en place depuis le coup d'État de septembre 2022. À propos d'Ibrahim Traoré, capitaine putschiste, Boukary lance devant les médias : « *Il doit s'imprégner des réalités du terrain. On ne peut pas gouverner sur Facebook ou avec Facebook.* » Mauvaise pioche. Dans les quinze jours qui suivent, il est enrôlé de force dans l'armée burkinabée, pour aller combattre les djihadistes. Depuis sa libération en mai dernier, le président de l'Appel de Kaya n'a plus émis la moindre accusation à l'encontre de la junte. Ainsi le capitaine Traoré a-t-il trouvé la parade pour faire taire ses opposants, qu'ils soient journalistes, membres de la société civile, défenseurs des droits humains ou étudiants... Au nom de la lutte contre les groupes terroristes djihadistes, il les enrôle de force. Le 19 avril, il dégage un décret de « mobilisation générale » d'un an permettant l'enrôlement de tous les civils âgés de plus de 18 ans. « *C'est une manière pour le gouvernement de dire à tout le monde : voilà ce qui vous arrivera si vous critiquez le régime* », dénonce Ousmane Diallo, chercheur à Amnesty International.

BIG BROTHER

10

11

LA CHRONIQUE

NOS DROITS À L'ÉPREUVE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES



BRÉSIL
**L'HEURE
DES COMPTES**

Le voile se lève sur l'espionnage généralisé mis en place par Bolsonaro, l'ancien président du Brésil (2019-2023). Dans le cadre d'une enquête menée par la police fédérale, le numéro trois du service de renseignement brésilien (l'Abin) a été interpellé en octobre dernier. Il avait fait appel au système de surveillance électronique «Dernier kilomètre» de la société israélienne Cognyte pour géolocaliser, en temps réel, les téléphones portables de 2200 avocats, journalistes, opposants politiques.



IA
**SUR QUOI
TU BOSSES ?**

Les intelligences artificielles ont besoin de s'entraîner. Pour cela, on leur donne à «étudier» des milliards d'images sur lesquelles elles vont baser leurs connaissances. Un scandale a remué le monde de la Tech en décembre dernier : l'université Stanford a révélé que la base de données LAION-5B, sur laquelle s'entraînent des IA, contenait plus d'un millier d'images pédopornographiques, sans que personne ne s'en soit aperçu ! De quoi rendre l'intelligence artificielle de demain très tolérante vis-à-vis de la pédophilie !



JOURNALISTE
ÉRIC DOUREL



HONGKONG
Wanted

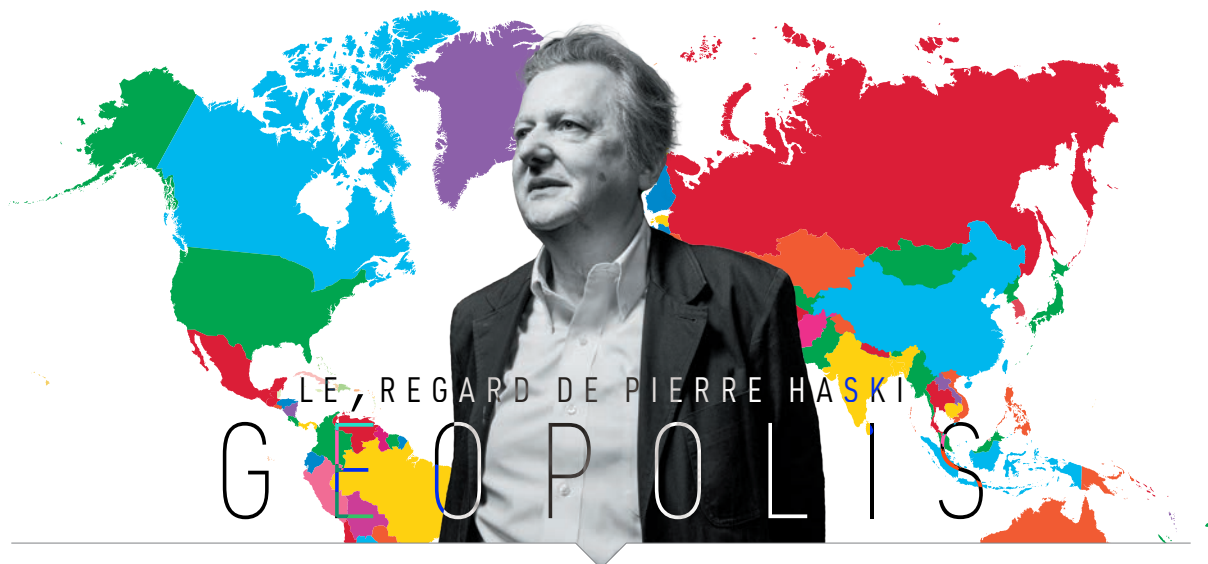
Depuis que la Chine a remis la main sur Hongkong, les moyens déployés pour lutter contre la dissidence n'ont aucune limite. Les autorités vont jusqu'à récompenser la délation. Ainsi, toute information permettant de capturer certains opposants installés à l'étranger donne droit à une prime de plus de 117 000 euros ! Et les autorités ne se contentent pas de traquer ces « fugitifs » partout où ils se trouvent, mais également ceux qui ont le malheur de les écouter. Mi-décembre, quatre personnes interpellées par la police hongkongaise ont été accusées de « complicité », d'« assistance » et de « financement du mouvement indépendantiste ». Elles risquent jusqu'à dix ans de prison. Leur tort ? S'être abonnées aux plateformes d'activistes prodémocratie qui s'étaient exilés.



ÉTATS-UNIS

**Mauvais
traitement**

Rite Aid, l'un des plus importants réseaux de pharmacies américaines, a équipé plusieurs centaines de ses points de vente d'un système de reconnaissance faciale entre 2012 et 2020. À l'entrée des magasins, le visage de chaque client était scanné, puis comparé automatiquement avec des photos provenant d'une banque d'images de personnes suspectées ou déjà condamnées pour vol à l'étalage. Petit hic, les photos de la base de données étaient de trop faible résolution et certaines, pas du tout fiables. Le système a ainsi généré des milliers de fausses correspondances, selon la Commission fédérale du commerce (FTC). Résultat, des clients se sont retrouvés accusés à tort : une fillette de 11 ans a été fouillée à cause d'une fausse correspondance faciale, une cliente noire confondue avec une personne blanche aux cheveux blonds... À la suite d'un accord avec la FTC, Rite Aid s'est engagé à ne plus utiliser la reconnaissance faciale durant cinq ans. Pour autant que l'enseigne pharmaceutique survive à son dépôt de bilan annoncé en octobre dernier.



DR GAO YAOJIE LANCEUSE D'ALERTE

Elle est morte loin de chez elle, à l'âge vénérable de 95 ans. Gao Yaojie, gynécologue de Zhengzhou, capitale de la province du Henan, dans le centre de la Chine, s'est éteinte le 10 décembre 2023 à New York, loin de sa terre natale. C'est le prix à payer pour les lanceurs d'alerte dans un pays comme la Chine : l'ostracisme et l'exil. Gao Yaojie a révélé l'un des pires scandales de l'ère post-maoïste en Chine : une affaire de contamination au VIH par le sang, dans les années 1990, qui a provoqué la mort de dizaines de milliers de paysans pauvres. Mais si son témoignage a permis que l'information soit connue, elle n'a pas empêché l'impunité et une gestion autoritaire d'une terrible crise sanitaire et humanitaire.

Journaliste basé à Pékin, j'ai « couvert » cette affaire géante de sang contaminé, et j'avais beaucoup d'admiration pour cette femme que rien ne destinait à incarner la vérité face à l'arbitraire criminel. Après avoir découvert chez ses patientes des cas de séropositivité inattendus en milieu rural, elle avait enquêté sur leur origine. Le Dr Gao a révélé comment les autorités provinciales

ont encouragé les paysans à vendre leur sang pour en tirer des produits fortifiants dont les Chinois raffolent, mais dans des conditions d'hygiène telles que les virus de l'hépatite B et du VIH ont rapidement contaminé les donateurs. Lorsque les autorités s'en sont rendu compte, elles n'ont prévenu personne. Elles ont juste arrêté la collecte du sang.

Quelque temps plus tard, les premiers cas sont apparus, et sans l'action de Gao Yaojie et de quelques militants associatifs chinois, les paysans seraient morts en silence, sans la moindre aide. Lorsque je me suis rendu pour la première fois dans les « villages du sida », dans le Henan, en 2001, les paysans nommaient leur maladie « la fièvre » : ils en ignoraient tout, en particulier les modes de transmission, l'absence de remède... Une tragédie que j'ai racontée dans un livre, *Le Sang de la Chine* (éd. Grasset, 2005). Malgré ces interventions militantes et le travail de la presse, le pouvoir chinois s'est contenté de fournir quelques médicaments, de boucler la zone, et d'attendre que ça passe... C'est aujourd'hui une page d'histoire occultée, et Gao Yaojie a été autorisée à s'exiler aux États-Unis pour mieux effacer sa mémoire et ses révélations dans son propre pays. Un jour, sûrement, les citoyens chinois redécouvriront leurs héros méconnus, et leur rendront hommage.

DOSSIER

ISRAËL-PALESTINE

ENTRE DEUX FEUX

– De nos envoyés spéciaux en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, Bastien Massa (texte) et Arthur Larie (photos)

Les chiffres sont terrifiants : le 7 octobre dernier, l'attaque du Hamas contre Israël a fait plus de 1 200 morts, dont des enfants et principalement des civils. En représailles, Israël a lancé une intensive campagne de bombardements sur la population : 24 000 morts parmi les Palestiniens à la mi-janvier, soit 1 % de la population gazaouie, 4 % si l'on y ajoute les blessés et les 10 000 disparus sous les décombres. Environ 160 enfants sont tués chaque jour à Gaza. Qu'elle soit israélienne ou palestinienne, toute une jeunesse se retrouve happée dans cet engrenage. Nos envoyés spéciaux nous racontent ainsi

comment de jeunes militants israéliens qui s'étaient opposés à l'occupation des territoires palestiniens sont aujourd'hui tiraillés, stigmatisés, parfois tabassés. Nos reporters ont également enquêté sur ces mineurs palestiniens qui, dès l'âge de 12 ans, peuvent comparaître devant une cour militaire, puis être maintenus illégalement en détention administrative. Enfin, un entretien avec le président d'Amnesty International France rappelle à quel point il est important de qualifier les crimes des belligérants pour que les responsables puissent un jour être poursuivis en justice.





11 octobre 2023, Tel-Aviv.
De jeunes Israéliens viennent se recueillir
autour d'un mémorial en hommage
aux victimes du Hamas.

ISRAËL

CAS DE CONSCIENCE

L'attaque du Hamas contre des civils sur le sol israélien a provoqué un séisme au sein de la société israélienne. Comment cette onde de choc impacte-t-elle les jeunes Israéliens opposés à la politique de leur gouvernement et engagés contre l'occupation des territoires palestiniens ?

C'est un haut lieu de la gauche radicale israélienne. Le Left Bank, centre culturel et politique situé en plein cœur de Tel-Aviv, accueillait régulièrement de nombreux débats ou événements en faveur de la paix et des Palestiniens : ici, on critiquait ouvertement l'occupation israélienne tout comme la politique de colonisation menée par le gouvernement. Mais le conflit qui oppose Israël au Hamas a réduit le lieu au silence. Les discours soutenant la cause palestinienne – déjà rares et minoritaires – sont devenus inaudibles depuis le massacre de plus de 1200 personnes majoritairement civiles le 7 octobre, dans le sud du pays. « *Aujourd'hui, plus personne ne veut entendre parler de la Palestine ou des civils qui meurent à Gaza, le pays tout entier est favorable à la guerre* », regrette Tomer, artiste et activiste israélien de 29 ans. Au deuxième étage, dans l'une des salles communes, les murs sont recouverts de ses œuvres, des tableaux bigarrés dépeignant les crimes de l'occupation et les conséquences des guerres successives à Gaza. Face aux réactions hostiles de la société israélienne, les jeunes activistes fréquentant le Left Bank sont désormais prudents. Sur la façade du bâtiment, les affiches en arabe ont été retirées. « *On fait attention*

à tout ce qu'on dit, il y a une véritable répression de la liberté d'expression, des activistes ont été arrêtés et des citoyens renvoyés de leur travail pour avoir exprimé leur solidarité avec Gaza », s'inquiète Tomer. Le 14 octobre, une foule en colère a tenté de lyncher le journaliste de gauche Israel Frey à son domicile, pour avoir récité une prière en mémoire des enfants gazaouis tués. « *Pour ceux qui souhaitent s'identifier à Gaza, nous pouvons les y escorter en bus* », a déclaré le chef de la police israélienne Kobi Shabtai.

L'ONDE DE CHOC

Dans un café de Jérusalem, Roni*, la vingtaine, avertit d'emblée : « *Je ne veux pas qu'on sache où je travaille et que mes employeurs soient au courant de mes opinions politiques*. » Une inquiétude antérieure au 7 octobre pour cette jeune femme qui a grandi dans un milieu ultraconservateur. En juin, nous l'avions suivie en Cisjordanie auprès des Bédouins du Jourdain. Des colons avaient alors diffusé son visage dans une vidéo, et certains de ses amis d'enfance avaient découvert son engagement politique. Elle devait retourner en Cisjordanie à partir du 15 octobre pour protéger la récolte des olives des attaques de colons, un moment clé dans l'année pour les agriculteurs palestiniens. « *Désormais, c'est trop risqué, les colons utilisent leurs armes, et l'armée laisse faire*. » Du 7 au 22 octobre, une trentaine d'ONG israéliennes ont recensé pas moins de 100 incidents dans 62 localités situées dans les territoires occupés, entraînant dans 13 cas, le déplacement de la communauté palestinienne visée par les colons.

Après un message posté sur les réseaux sociaux, des dizaines d'internautes ont accusé Roni de justifier les décapitations d'enfants. « *Maintenant, je ne dis plus rien publiquement. Un collègue est venu dans*



11 octobre 2023. Des tanks prêts à intervenir près de Gaza.

mon bureau, il a fermé la porte et m'a dit : "c'est le seul endroit où l'on peut encore dire qu'on est désolé pour les enfants de Gaza", constate avec amertume la jeune femme. Mais ce qui me désespère le plus, ce sont les gens qui pensaient comme moi, qui votaient eux aussi pour des partis arabes, et qui tiennent aujourd'hui des propos d'extrême droite. Avec la guerre, les gens révèlent leur véritable engagement. »

Les massacres du 7 octobre ont semé la confusion jusqu'au sein de la gauche radicale qui s'oppose à l'occupation de la Cisjordanie. « Bien sûr, on se disait que quelque chose pouvait arriver, mais personne n'avait imaginé ça. J'ai perdu des amis dans l'attaque des kibboutzim, c'était les activistes les plus à gauche d'Israël », se désole Tomer. Malgré plus de dix ans d'engagement, il reste sous le choc. « Je n'arrive pas à comprendre que des gens légitiment le Hamas et ses massacres. Je crois en la solution à deux États, dans les frontières de 1967, je me suis toujours battu pour cela. Mais aux yeux du Hamas, nous sommes tous des colons, on ne doit pas exister », soupire-t-il. En s'attaquant aux civils, une ligne rouge a été franchie : « La résistance armée doit être contre des gens armés, ce n'est pas tuer de sang-froid des femmes et des enfants. »

Pour autant, pas question d'abandonner la lutte. La nuit, de petits groupes d'activistes parcourent les rues de Tel-Aviv, pochoirs et bombes de peinture à la main. « À Sdérot [ville attaquée par le Hamas] et à Gaza, les enfants veulent vivre » ou « Vengeance ≠ Sécurité » fleurissent sur les murs de la ville. « Avant, on serait sortis avec des drapeaux palestiniens, et on aurait écrit des messages en arabe, maintenant c'est trop risqué », admet l'un des tagueurs nocturnes. Des slogans qui n'empêchent pas ces graffeurs d'être pris à partie par des passants. « Je pensais comme vous, mais après ce qu'ils ont fait, il n'y a plus de discussion possible, plus de morale. Nos enfants ne sont pas pareils, là-bas, ils sont élevés en voulant nous détruire », lance une jeune maman. « Aujourd'hui, tout le monde soutient les bombardements à Gaza, on n'est pas plus de 200 activistes à s'y opposer. Ils ne se rendent pas compte que ces milliers de morts vont alimenter le désir de vengeance des Palestiniens pour les générations à venir », déplore Tal Mitnick, un militant anti-occupation.

REFUSER D'INTÉGRER L'ARMÉE

Un mois après le début du conflit, la colère a pris le pas sur la sidération. Une colère dirigée contre le gouvernement de Benyamin Netanyahu. « Nos dirigeants ne veulent pas la paix. Depuis des années,

ils encouragent la colonisation illégale, et ils ont même retiré une unité qui surveillait Gaza pour protéger des colons célébrant Soukkot [fête juive commémorant le séjour des Hébreux dans le désert après leur sortie d'Égypte] dans la ville palestinienne de Huwara », s'énervé Tomer. Le gouvernement israélien est régulièrement accusé de soutenir le Hamas, partisan de la résistance armée contre Israël, afin d'empêcher la création d'un État palestinien. En 2015,



23 octobre, Tel-Aviv. Tal et Tomer, deux activistes israéliens au Left Bank où la jeunesse militante se retrouve.

« J'AI PERDU DES AMIS DANS L'ATTAQUE DES KIBBOUTZIM, C'ÉTAIT LES ACTIVISTES LES PLUS À GAUCHE D'ISRAËL »

– Tomer, artiste et activiste israélien

le chef du Parti sioniste religieux Bezalel Smotrich, devenu depuis ministre des Finances, déclarait à la télévision : « *Le Hamas est pour nous un atout et l'Autorité palestinienne un obstacle.* »

La critique du pouvoir fait écho aux importantes manifestations contre la réforme judiciaire qui ont émaillé le pays en 2023. Pour ses opposants, en imposant un contrôle politique sur la Cour suprême, cette réforme antidémocratique visait à mettre fin à l'indépendance du pouvoir judiciaire. La mesure a finalement été invalidée par la Cour suprême le 1^{er} janvier dernier. « *Ces manifestations ont été un déclic pour de nombreux jeunes, les poussant à s'engager, créant un climat propice aux discours contre l'occupation*, admet Tal. Les premières semaines, il y avait cinq personnes avec des drapeaux palestiniens, et, chaque semaine, nous étions plus nombreux. » Cheveux en bataille, visage bardé d'un large sourire, le jeune homme roule lentement sa cigarette. Dans quelques semaines, il sera enfin majeur. Un anniversaire synonyme de service militaire. Cet étudiant en dernière année au lycée hébraïque Herzliya a déjà pris sa décision : il n'ira pas. « *Je refuse de servir dans une armée présente en Cisjordanie. Ce n'est pas une armée de défense mais une force d'occupation* », explique calmement le jeune homme. Il fait partie des 230 adolescents ayant collectivement annoncé, en septembre dernier dans une lettre ouverte, leur refus de servir dans l'armée. Un choix passible d'une peine d'emprisonnement militaire. « *Ne pas servir est très mal vu ici, c'est l'une des premières questions que les gens de notre âge se posent, tu as servi où ? dans quelle unité ? Pour la société, je suis soit un lâche, soit un traître* », explique Tal, actif au sein de l'organisation Mesarvot qui accompagne les refuzniks, ces jeunes Israéliens refusant de servir. Malgré la guerre, Tal n'a pas renoncé à son engagement. Le 26 décembre, le jeune homme s'est rendu à la prison militaire, condamné à une peine de trente jours, renouvelable s'il persiste dans son refus. Il est le premier refuznik depuis le début de la guerre à Gaza. « *Je ne peux pas abandonner maintenant, il faut continuer de défendre une résolution pacifique du conflit. Il faut tout recommencer mais on se battra pour y arriver, car je suis convaincu qu'il n'y aura pas de sécurité pour Israël sans libération de la Palestine* », confiait Tal avant son incarcération. ●

* Le prénom a été modifié.

“NOTRE BOUSSOLE C’EST LE **DROIT** INTERNATIONAL”

Ce conflit a acculé les institutions, gouvernements et ONG à se positionner. Le président d’Amnesty International France, Jean-Claude Samouiller, rappelle quel est l’ADN de l’organisation : toujours prendre parti pour le respect des droits humains.

LA RÉDACTION – Tout comme l’AFP ou encore la BBC, Amnesty International ne qualifie pas le Hamas d’organisation « terroriste ». Pourquoi ?

JEAN-CLAUDE SAMOUIILLER – Depuis son origine, notre organisation s’appuie sur le droit international. Or, au niveau international, il n’existe aucune définition reconnue et communément adoptée du terme « terrorisme ». D’autre part, le qualificatif est trop dévoyé : en Égypte, en Chine ou en Russie, par exemple, les prisons sont pleines de défenseurs des droits accusés de terrorisme. Les autorités utilisent ce terme pour se débarrasser de leurs opposants, intellectuels, défenseurs des droits humains ou journalistes.

Vous comprenez qu’à première vue, la position d’Amnesty International puisse surprendre, voire choquer ?

Ce n’est pas parce que nous évitons d’employer le terme de terroriste que nous ne condamnons pas avec la plus grande fermeté les actes atroces commis par le Hamas le 7 octobre. Comme la communauté internationale, j’ai moi-même été bouleversé, révolté par ces actes. Enlever, torturer, mutiler, exhiber, exécuter des civils, c’est tout simplement abominable. Amnesty International a dénoncé ces exactions dès le premier jour.

De fait, comment Amnesty International définit-elle le Hamas ?

Nous le qualifions de « groupe armé ». Il ne s’agit pas d’édulcorer les crimes commis par le Hamas, mais, au contraire, de s’appuyer sur un socle fort, celui du droit international, pour, plus tard, obtenir justice. Car exécuter des civils de sang-froid, en employant les pires tortures, est un crime de guerre. Lancer des roquettes sur des zones israéliennes résidentielles comme les kibboutzim est un crime de guerre. Enlever des civils, les retenir en otage, c’est un crime de guerre.

Depuis le 9 octobre, Israël bombarde Gaza. Comment qualifier les exactions de l’armée israélienne ?

Bombarder de façon indiscriminée, voire délibérée, des zones résidentielles à Gaza ou des infrastructures civiles, comme des hôpitaux, églises, mosquées, marchés... c’est aussi un crime de guerre. Établir un blocus total ayant pour conséquence d’affamer toute une population, la priver d’eau potable et de carburant qui permet la fourniture d’électricité aux groupes électrogènes des hôpitaux s’apparente à une punition collective, et c’est également un crime de guerre. Par ailleurs, utiliser du phosphore blanc à proximité de zones civiles comme nous avons pu le documenter à Gaza et dans le sud du Liban, c’est aussi un crime de guerre.

Pourquoi est-ce si important de rester sur des notions relevant du droit international ?

C’est essentiel pour que, le moment venu, les auteurs de ces atrocités rendent des comptes afin que les victimes, les proches des victimes, et finalement l’humanité tout entière, obtiennent justice. Si des enquêtes sont ouvertes devant les juridictions nationales, locales ou dans d’autres pays via la compétence

universelle ou encore devant la Cour pénale internationale, il faut que les termes adéquats et précis soient employés, que des faits incontestables soient rapportés. L'emploi de l'adjectif « terroriste » pour qualifier le Hamas ne le permet pas. En revanche, « crime de guerre » et « crime contre l'humanité » sont des infractions en droit pénal international qui justifieront, plus tard, le lancement de poursuites contre les auteurs présumés de ces atrocités.

Amnesty International enquête-t-elle sur les atrocités du 7 octobre ?

Oui. Une enquête est en cours en Israël.

Enquête-t-elle aussi à Gaza et en Cisjordanie ?

À Gaza, notre présence a été interdite par les autorités israéliennes entre 2012 et 2022, de sorte que nous travaillons avec un consultant qui nous remonte les informations du terrain. En Cisjordanie, une recherche

concerne les attaques de colons ou de l'armée israélienne contre des Palestiniens, dans des camps de réfugiés. Une autre recherche porte sur des Gazaouis qui avaient des contrats de travail en Israël et qui, depuis le déclenchement des hostilités, ont été privés de liberté. Enfin, nous avons des chercheurs sur le pourtour de la bande de Gaza, dont le travail nous a permis de dénoncer l'emploi par l'armée israélienne de munitions à phosphore blanc qui provoque, au contact de la peau, des brûlures épouvantables.

L'Afrique du Sud a ouvert un contentieux contre Israël devant la Cour internationale de justice pour crime de génocide. Quelle est la position d'Amnesty International sur cette qualification ?

À la date de cette interview, Amnesty International n'a pas déterminé si la situation à Gaza était une situation de génocide, mais les faits et preuves que nous collectons sont alarmants. Nous considérons que ce contentieux sur le génocide est une étape essentielle pour protéger les civils palestiniens.

Au 10 janvier, plus de 23 000 personnes ont été tuées, selon le ministère de la Santé du Hamas. L'Onu réclame « un cessez-le-feu humanitaire immédiat » à Gaza. Que demande Amnesty International ?

Nous appelons à un cessez-le-feu immédiat et durable qui concerne toutes les parties au conflit, à Gaza et dans le sud d'Israël. Mais également la libération immédiate et inconditionnelle des otages, ainsi que la mise en place de couloirs humanitaires. La situation humanitaire est au bord du gouffre. Un répit dans les bombardements permettrait aussi de soigner les blessés, de sortir les morts des décombres et de les enterrer dignement. Que cessent les bombardements sur les civils : voilà notre objectif. ●

– Propos recueillis par Virginie Roels



11 octobre 2023, Tel-Aviv. Des manifestants demandent au gouvernement d'agir pour retrouver les personnes disparues et les otages du Hamas.



CISJORDANIE OCCUPÉE

7 juin 2023. Amar regarde le checkpoint de l'armée israélienne, à l'entrée du camp d'al-Arroub, où il a été arrêté et frappé par les soldats israéliens. Depuis, il a peur d'être de nouveau interpellé.

SANS DÉFENSE

Plus de 500 enfants palestiniens sont envoyés, chaque année, en prison par les autorités israéliennes. Dès l'âge de 12 ans, ils peuvent se retrouver devant une cour militaire. Illégales, ces conditions d'incarcération se sont encore durcies depuis le 7 octobre.



Au pied du mont Gerizim, des ruelles étroites, minces travées de lumière dans un bloc de béton, quadrillent le plus grand camp de réfugiés palestiniens de Cisjordanie. Berceau de la première intifada à la fin des années 1980, Balata est aujourd'hui une ville dans la ville en ceinture de Naplouse, le principal centre urbain du nord de la Cisjordanie.

Ahmad*, 16 ans, vit dans un appartement rajouté sur le toit d'un immeuble. Une chambre unique accueille les six membres de la famille. Il est 4 heures du matin lorsque, le 7 novembre 2022, une dizaine de militaires israéliens prennent d'assaut

l'appartement. « Ils ont surgi dans la chambre et m'ont jeté contre le mur. Dans le salon, j'entendais ma mère crier. Et plus elle criait, plus ils la frappaient avec la crosse de leurs fusils pour la faire taire. Je ne savais même pas ce que les militaires nous voulaient », raconte cet adolescent réservé. Aujourd'hui, Ahmad a arrêté l'école : « Je n'ose plus traîner dehors comme avant. Tous les jours, je me dis qu'ils vont revenir me chercher. Alors, quand j'entends l'armée, je rentre me planquer. » Plus de six mois après cet assaut nocturne, la famille Hajaz en conserve des séquelles. Ghazel¹, tout juste 7 ans, est constamment paniquée. « Un soldat a posé son arme contre sa tempe, confie sa mère. Depuis, elle ne dort plus toute seule et a des difficultés à parler. »

« À cause de la violence et des passages en prison, beaucoup d'enfants développent des traumatismes. Les consultations des mineurs explosent », explique-t-on à la clinique MSF de Naplouse, spécialisée dans l'aide psychologique. Chaque année, entre 500 et 700 enfants palestiniens sont arrêtés et détenus dans les prisons selon Save The Children. Un chiffre qui s'inscrit dans un contexte plus large de violences à l'égard des mineurs. En 2022, l'ONG Defence for Children International-Palestine (DCI-P) recensait 44 enfants tués par les forces d'occupation israéliennes en Cisjordanie – un triste record depuis la fin de la seconde intifada en 2005, de nouveau dépassé en 2023 (126 enfants tués selon la même source).

Depuis 1967, Israël occupe militairement la Cisjordanie. Il y a installé une juridiction spéciale chargée de juger les Palestiniens qui échappe au droit israélien et fait d'Israël le seul pays au monde à traduire, de manière systématique, des mineurs devant un tribunal militaire. « L'État hébreu n'applique pas les mêmes normes que pour ses propres citoyens, et ne respecte pas les conventions internationales lorsqu'il s'agit d'enfants palestiniens. Un enfant israélien ne peut pas être jugé avant 14 ans, tandis qu'un palestinien peut l'être dès 12 ans », pointe l'avocate et activiste israélienne Smadar Ben Natan. « Ce double système juridique est le pilier du régime d'apartheid israélien [...] où les enfants sont traités de manière aussi inhumaine et illégale que les adultes », déplore Francesca Albanese, la rapporteure spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, dans un compte rendu publié en juillet 2023.

« Ces mineurs sont arrêtés parce qu'ils sont tous reliés à des actions violentes ou en passe d'être commises. En Israël, ils ont le droit à un procès équitable conforme



à la loi avec la possibilité de saisir la Cour suprême. L'armée israélienne agit en accord avec le droit international », rétorque un porte-parole de Tsahal. Même son de cloche du côté du service des prisons israéliennes. Interrogé sur l'utilisation de la détention administrative et le recours à l'isolement envers les mineurs palestiniens, son porte-parole assure que « tous les prisonniers sont détenus selon la loi et [que] tous les droits humains sont entièrement respectés ».

DES AVEUX EXTORQUÉS SOUS LA PRESSION

Plus de six mois après sa sortie de prison, Fadil², 15 ans, reste profondément marqué par l'interrogatoire. « Ils m'ont traîné dans une salle et m'ont laissé attaché là pendant plusieurs heures sans boire ni manger. Je ne pouvais même pas aller aux toilettes. Ils me disaient que si je ne donnais pas de noms, je passerais deux ans en prison sans revoir ma famille. » Les enquêteurs tentent de lui faire signer des aveux en hébreu.



22 juin 2023, Naplouse. Un enfant sort de chez lui dans le camp de réfugiés de Balata. À l'entrée de la maison, une affiche de Fares Hashash, 20 ans, tué dans le camp.

Une pratique courante dénoncée par Salwa Duaibis, chargée de documenter les abus israéliens pour l'ONG Military Court Watch¹ : « Sous la pression, certains jeunes acceptent de signer, et, faute de preuves, ces aveux deviennent le fondement de l'accusation devant le juge. » Fadil n'a pas eu le droit à la présence d'un avocat ni de ses parents qu'il n'a pu voir que plusieurs jours après son arrestation. « C'est obligatoire selon le droit israélien, mais dans 80 % des cas, ce n'est tout simplement pas appliqué », ajoute la juriste. Et depuis la guerre entre Israël et le Hamas, ces pratiques se sont encore durcies : le délai pour amener un mineur devant un juge a été étendu à quatre jours, et son

« UN SOLDAT A POSÉ SON ARME CONTRE SA TEMPE. DEPUIS, ELLE A DES DIFFICULTÉS À PARLER »

– La mère de Ghazel*, 7 ans

maintien en détention administrative est passé de soixante-douze heures à douze jours.

Dans la grande majorité des dossiers, les mineurs plaident coupables. Une preuve pour Israël du bien-fondé de ces arrestations. Ces aveux cachent en réalité la peur de s'engager dans des procédures lentes, où les enfants seraient maintenus en détention provisoire plus longtemps que la durée de leur peine. « *Quelle indépendance y a-t-il lorsque le policier, le juge et le procureur portent le même uniforme ?* », lâche Yasmina*, la mère de Fadil.

Sur une colline de Ramallah surplombant le centre historique, cheveux courts et larges lunettes vissées sur le nez, Sahar Francis, la directrice de l'ONG palestinienne Addameer, se bat sans relâche contre la détention de Palestiniens. Elle considère cette pratique comme l'un des moyens de maintenir l'occupation. « *Le système judiciaire est conçu pour contrôler les enfants dès le plus jeune âge. Israël veut que l'expérience de la prison efface toute volonté de révolte. On parle ici de mineurs emprisonnés pour avoir lancé des pierres ou exprimé leur opposition à l'occupation, mais, pour Israël, ce sont des terroristes qui doivent être punis comme tels.* »

DÉSTABILISER LA FAMILLE

À 16 ans, Fares* a passé plus d'un an en détention administrative. Un emprisonnement pour des périodes de six mois renouvelables indéfiniment, sans que ni lui ni son avocat ne soient informés des charges retenues contre lui. « *Un jour, on m'a prévenu que j'allais être libéré, se souvient l'adolescent, je me suis habillé pour*



Des enfants du village de Nabi Saleh observent la voiture où Mohamed Tamimi, 2 ans, a été tué le 6 juin 2023.

revoir ma famille et j'étais prêt à sortir quand ils m'ont simplement dit que ma détention avait été prolongée. » Un acharnement psychologique qu'il n'a pas oublié. « Une fois l'arrestation passée, la violence psychologique prend le pas sur la violence physique », souligne la psychiatre palestinienne Samah Jabr, spécialisée dans l'étude de l'impact de l'occupation israélienne sur la vie quotidienne.

Dans le camp d'al-Arroub, au nord d'Hébron, les habitants vivent sous l'étroite surveillance d'un mirador de l'armée israélienne. Installé dans le salon familial, Amar* hésite. Son père et lui craignent que parler n'aggrave leur situation. « À cause de moi, mon père a perdu son permis de travail israélien, et donc son boulot. Il a dû également payer une forte amende », confie Amar. « En visant les enfants, c'est la famille dans son ensemble qu'Israël cherche à déstabiliser,

estime Samah Jabr. On veut que le fils culpabilise pour les problèmes causés à ses parents ou alors qu'il réalise que son père n'est pas capable de le protéger. »

Amar a passé quatre mois dans une prison en territoire israélien, arrêté en descendant à l'épicerie située à une dizaine de mètres du mirador. Ses parents décrivent leur parcours du combattant pour lui rendre visite : « Avoir une autorisation prend près de trois mois. Il faut partir tôt le matin, ils nous font attendre debout, au soleil pour, en fin de compte, ne pouvoir lui parler que quelques minutes par écran interposé, puis rentrer épuisés, tard le soir. Tout est fait pour qu'on ne vienne pas souvent, qu'il y ait une distance qui s'installe. » Depuis octobre 2023, il n'est plus possible pour les familles et très difficile pour les avocats d'assister aux procès ou de rendre visite aux enfants en prison.

D'après le service des prisons israéliennes, près de 70 % des enfants palestiniens sont détenus dans des centres pénitentiaires situés de l'autre côté du mur de séparation. Des déplacements de population illégaux, au regard du droit international, qui peuvent s'apparenter à un crime de guerre selon Salwa Duaibis, de Military Court Watch.



LUTTER CONTRE LE TRAUMATISME

Pour tenter d'atténuer les traumatismes liés aux arrestations et emprisonnements juvéniles, l'ONG Addameer sillonne les écoles de Cisjordanie et sensibilise les enfants à leurs droits. « *Nous voulons leur donner des outils pour ne pas se faire écraser, qu'ils puissent être actifs, qu'ils posent des questions et réclament le respect de leurs droits* », assène Sahar Francis. Une stratégie adoptée de longue date à Nabi Saleh, un village de 600 habitants situé dans le gouvernorat de Ramallah. Depuis le début des années 2000, les jeunes y sont régulièrement arrêtés en marge des manifestations hebdomadaires contre l'occupation israélienne et la présence d'une colonie sur la colline opposée. Une résistance à l'occupation dès le plus jeune âge que Nabi Saleh a toujours payée dans le sang. Dernière victime en date : Mohamed Tamimi, deux ans et demi, abattu par erreur par l'armée israélienne, le 6 juin 2023. À Nabi Saleh, plusieurs jeunes ont également des difficultés à se déplacer. « *On a arrêté les manifestations, car les snipers tiraient dans nos articulations pour que l'on garde des séquelles à vie* », glisse Ahmed, réuni avec d'autres jeunes devant la salle communale.

Assis à l'ombre d'un figuier filtrant les premières chaleurs de l'été, Bassem Tamimi, un activiste du village, ancien prisonnier d'opinion d'Amnesty International, justifie la démarche des habitants : « *Lorsqu'ils marchent à nos côtés, lancent des pierres, ils ne sont pas dans une position de victimes, mais de combattants de la liberté, et ils extériorisent la violence à laquelle ils sont confrontés tous les jours. Il n'y a aucun endroit où nous sommes en sécurité, des femmes avec des enfants ont failli mourir asphyxiés dans leurs maisons après que l'armée a tiré du gaz lacrymogène par les fenêtres. Alors, à quoi bon laisser nos enfants chez nous ?* » ●

* Les prénoms ont été changés.

1- ONG cofondée par l'activiste palestinienne Salwa Duaibis et l'avocat américain Gerard Horton.

120 JOURS DURÉE MOYENNE DE LA DÉTENTION POUR LES MINEURS PALESTINIENS

Source : YMCA Palestine

AU MOIS DE SEPTEMBRE 2023,
23 ENFANTS
ÉTAIENT EN DÉTENTION
ADMINISTRATIVE,
POUR DES DURÉES
INDÉTERMINÉES
ET SANS JUGEMENT,
CHIFFRE LE PLUS ÉLEVÉ
DEPUIS 2008.

Source : dci-palestine.org

UNE PHOTO, UNE HISTOIRE

PERSPECTIVE



© 2023 LEE MILLER ARCHIVES, ANGLETERRE

Les mille visages de Lee Miller

Lee Miller se réinventait sans cesse. Égérie de Man Ray, elle joua pour Cocteau, posa pour Picasso, fut reporter de guerre. Née en 1907 à Poughkeepsie (État de New York), elle commence sa carrière comme mannequin. À Paris, en 1929, elle rencontre le photographe Man Ray, dont elle devient la muse, l'assistante, la maîtresse. Ensemble, ils mettent au point la solarisation, technique qui cerne corps et objets d'un halo noir. Dans ce Paris des Années folles, la jeune Lee, qui a ouvert son propre studio consacré à la mode, fréquente les surréalistes. Après sa rupture avec Man Ray en 1932, elle épouse un homme d'affaires égyptien qu'elle suit au Caire. Mais en Europe la guerre couve. Lee rejoint à Londres l'artiste Roland Penrose, et s'intéresse de plus en plus à la photo documentaire. Elle témoignera, entre autres, de l'implication des femmes dans l'armée britannique, comme cette plieuse de parachutes, en 1941. Accréditée par l'US Army en 1942, elle troque ses tenues élégantes pour l'uniforme kaki et accompagne les GI jusqu'en Allemagne. En avril 1945, elle photographie la libération des camps de la mort. Dans un télégramme joint à ses images, la photographe écrit à la rédaction de *Vogue* : « *Je vous supplie de croire que tout ceci est vrai.* »

LEE MILLER

Photographies

d'Antony Penrose, avant-propos de Kate Winslet,
éd. Delpire & Co, 144 p., 37 euros.

Christian Caujolle

Cofondateur de l'agence VU'

RÉCIT



ÉTATS-UNIS

Daniel J. Jones vs CIA

Sans lui, les techniques de tortures utilisées par la CIA au lendemain du 11-Septembre seraient restées secrètes. Daniel J. Jones, jeune conseiller parlementaire, a constitué, contre vents et marées, un rapport accablant contre l'agence.

— Par Grégoire Osoha. Illustrations : Damien Roudeau.

On imagine l'Américain moyen partir à la découverte de son pays lorsque sonne l'heure de la retraite ou s'inscrire à des cours de danse country. On l'imagine moins créer une entreprise spécialisée dans la torture au service de la CIA. C'est pourtant ce qu'ont fait l'ex-lieutenant-colonel James Elmer Mitchell et son acolyte John Bruce Jessen. Après une dizaine d'années au sein de l'armée de l'air, James Mitchell décide de reprendre les études au mitan des années 1980. Il obtient un doctorat en psychologie à l'université de Floride du Sud. Son mémoire compare les différences entre régime et exercice physique pour contrôler l'hypertension. Embauché comme

psychologue en chef de l'US Air Force Survival School à Spokane, dans l'État de Washington, il y rencontre Bruce Jessen, doté du même diplôme et engagé dans l'armée de l'air. Les deux hommes enseignent aux soldats les techniques du programme SERE (Survivre, s'Évader, Résister, s'Échapper) conçu après la guerre de Corée (1950-1953). Ou comment réagir lors d'une capture derrière des lignes ennemies qui ne feraient que peu de cas des conventions de Genève.

Le 11 septembre 2001, les États-Unis sont fracassés par l'attentat du World Trade Center. Le gouvernement Bush donne carte blanche à la CIA pour trouver les coupables et

prévenir de nouvelles agressions. Les services secrets américains veulent obtenir, le plus rapidement possible, des informations de leurs prisonniers. Ils contactent nos deux experts du programme SERE, retraités depuis peu. Lors d'une réunion, le 1^{er} avril 2002, Mitchell et Jessen confessent ne pas être spécialistes de la « *culture arabe* » ni de la « *structure organisationnelle d'al-Qaïda* ». Les deux hommes n'ont d'ailleurs jamais conduit d'interrogatoires. Cela ne les empêche pas de développer leur théorie sur la meilleure manière de faire parler les suspects. L'essentiel est de « *leur faire croire qu'il est futile de résister* », expliquent-ils. Bien sûr, il leur est impossible de fournir à la CIA l'intégralité des détails de leurs « recettes », mais ils présentent un avant-goût de ce qui pourrait être accompli, soit un kit de torture même si le mot n'est pas prononcé. Gifles avec insultes, confinement exigü, positions de stress, privation de sommeil, enfermement avec des insectes, simulacres de noyade. Leur intervention s'avère suffisamment convaincante pour que les deux consultants soient enrôlés. La CIA, qui vient de capturer Abu Zubaydah, un présumé haut gradé d'al-Qaïda, leur laisse le champ libre pour appliquer leur méthode. Mitchell et Jessen ne vont pas s'en priver.

Les préconisations de Mitchell et de Jessen

L'ancien détenu pakistanais Ahmed Rabbani explique ainsi avoir été suspendu par les poignets à une chaîne reliée à une barre métallique horizontale, ses pieds touchant à peine le sol, pendant plusieurs jours dans l'obscurité totale. Une technique préconisée par le duo Mitchell-Jessen, visiblement inspirée du supplice de l'estrapade utilisée pendant l'Inquisition espagnole. Le *waterboarding* (« simulacre de noyade ») est employé à 83 reprises sur Abu

Zubaydah et 183 sur Khalid Sheikh Mohammed, autre prisonnier. Cette torture consiste à verser de l'eau en continu dans la bouche d'une personne ligotée jusqu'à ce que celle-ci supplie, par un signe, l'arrêt du traitement. Généralement au bout de plusieurs dizaines de secondes. L'ensemble du processus déclenche une sensation de suffocation et la peur panique de mourir noyé. Entre 2002 et 2009, ces « techniques d'interrogatoire renforcées » valurent à l'entreprise Mitchell, Jessen & Associates la rondelette somme de plus de 80 millions de dollars, généreusement déboursée par le contribuable américain.

Tout cela aurait pu rester sagement consigné dans des dossiers classés secret défense. C'était sans compter sur la pugnacité d'un certain Daniel J. Jones. En 2007, cet ancien étudiant de Harvard quitte le FBI pour rejoindre la Commission spéciale sur le renseignement du Sénat. Héritée du Watergate¹, elle surveille les activités des agences de renseignement américaines. La sénatrice démocrate Dianne Feinstein y siège. Ex-maire de San Francisco, elle s'est fait connaître en improvisant un discours poignant lorsqu'elle a découvert le corps du militant de la cause homosexuelle, Harvey Milk, criblé de balles dans un bureau de l'hôtel de ville, en 1978. La ténacité et la détermination dont elle a fait preuve au cours de ses mandats politiques lui ont valu le surnom de « lionne du Sénat ».

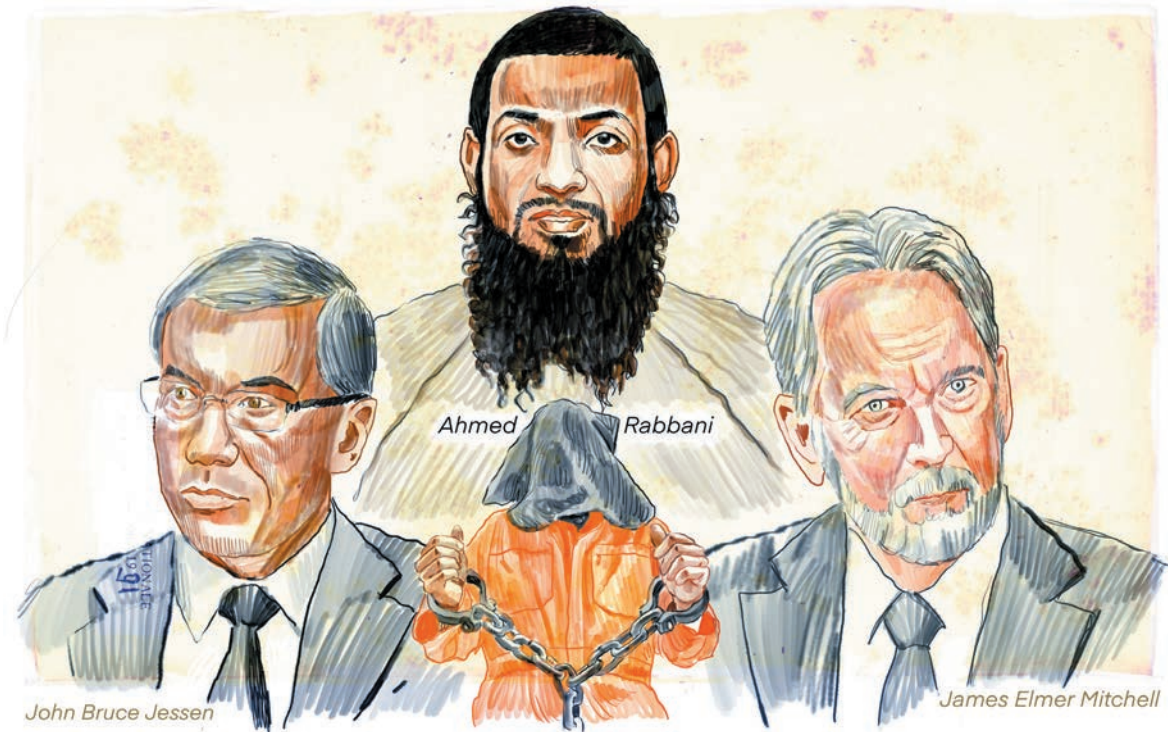
Fin 2005, Michael Hayden, directeur de la CIA, informe ses collaborateurs de la destruction des vidéos tournées lors des interrogatoires liés au 11-Septembre. Il invoque la nécessité de protéger l'identité de certains agents et affirme que les films ne contiennent pas d'informations de valeur. Cette déclaration fait tiquer la sénatrice Feinstein qui commence à s'intéresser au dossier. Début 2009, elle

fini par convaincre les membres de sa Commission de déclencher une enquête. Et confie l'investigation à son jeune conseiller, Daniel J. Jones. Celui-ci travaillera avec Alissa Starzak, ancienne juriste à la CIA.

La fuite du compte rendu Panetta

Pendant trois ans, les deux employés fédéraux épluchent des millions de documents, rapports, photos, e-mails, depuis leur « cave » : un bureau sans fenêtre quelque part au nord de la Virginie dont la localisation exacte reste tenue secrète. Daniel J. Jones y consacre l'essentiel de son temps, week-ends compris. Au cours de ses recherches, il s'étonne que des documents mis à sa disposition par la CIA disparaissent peu à peu des serveurs. Il décide alors de protéger un minimum de preuves et se rabat sur le compte rendu Panetta, un rapport interne produit par la CIA sur l'utilisation de la torture. Il en imprime quelques extraits éditants qu'il glisse dans son sac, sans autorisation. « *Étant donné que la CIA avait déjà détruit des preuves dans le passé, j'ai pensé qu'il était prudent de relocaliser le document dans un coffre au Capitole* », se justifiera-t-il plus tard. Son rapport, considéré comme le plus conséquent de l'histoire du Sénat, est approuvé le 13 décembre 2012 par neuf membres de la Commission contre six. Il totalise 6 700 pages et 38 000 notes de bas de page. Une version partiellement censurée de 525 pages existe en accès libre sur Internet. Elle met au jour les exactions du plus célèbre des services de renseignement américain.

En apprenant la fuite du compte rendu Panetta, la CIA contre-attaque. Elle tente de poursuivre en justice Daniel J. Jones. Mais la sénatrice Feinstein prend immédiatement la défense de son protégé et endosse la responsabilité



de l'enquête. Elle impute même au juriste de la CIA nommé 1 600 fois dans le rapport, Robert Eatinger, une « potentielle tentative d'intimidation du personnel de la Commission sur le renseignement du Sénat ». Plus encore, elle accuse le service de renseignement de s'être introduit dans le bureau ainsi que dans le système informatique des enquêteurs de la Commission, en totale violation avec les accords passés entre les deux institutions. Après avoir un temps nié cette allégation, la CIA confesse, en juillet 2014, avoir espionné la « cave ». Aucune charge ne sera finalement retenue contre Daniel J. Jones ni contre la CIA...

Les retombées de la publication du fameux rapport seront énormes :

le président Obama reconnaît l'usage de la torture par l'administration américaine et ajoute que « l'une des forces qui rendent les États-Unis exceptionnels consiste en sa volonté de se confronter ouvertement à son passé, faire face à ses imperfections et s'améliorer ». Aujourd'hui à la tête d'un cabinet de consultants et de l'ONG Advance Democracy, Daniel J. Jones n'est pas entièrement convaincu par ces déclarations. Il regrette que trop peu de personnes impliquées dans les techniques d'interrogatoire renforcées aient eu à rendre des comptes. Ainsi, Gina Haspel, qui a pourtant supervisé plusieurs simulacres de noyade dans une prison secrète en Thaïlande, sera nommée directrice adjointe de la

CIA en 2017. « Il ne s'agit pas nécessairement d'envoyer des gens en prison, relève Daniel J. Jones, mais au moins de ne pas les promouvoir. Ces agents ne devraient pas pouvoir occuper des niveaux supérieurs de management. »

Néanmoins, il peut se réjouir d'avoir contribué à faire jaillir la vérité au grand jour. D'autant que le rapport de la Commission qu'il a produit a prouvé la totale inefficacité de ces « techniques d'interrogatoire renforcées » : elles n'ont été à l'origine d'aucune information utile à la traque d'Oussama Ben Laden. ●

1— Affaire d'espionnage politique qui aboutit, en 1974, à la démission de Richard Nixon, alors président des États-Unis.

LIGNE DE VIE Les méthodes de torture de la CIA

11 SEPTEMBRE 2001 Attentat du World Trade Center à New York.	5 MARS 2009 Ouverture d'une enquête sénatoriale sur le programme d'interrogatoires et de détention de la CIA.	13 DÉCEMBRE 2012 Approbation du rapport de la Commission du renseignement du Sénat sur la torture de la CIA.
1^{ER} AVRIL 2002 Rencontre entre les psychologues Mitchell, Jessen et la CIA.		
2001		2009
		2012

REPORTAGE

FRANCE

Présumés coupables

Ils ont quitté la Russie pour la France
après l'invasion de l'Ukraine.
Comment vivent-ils leur appartenance
à un État agresseur ?

— Par Flore de Borde. Illustrations : Bertrand Dubois.





Le chiffre est difficile à estimer, ils seraient de 1 à 3 millions à avoir quitté la Russie depuis le début de la guerre contre l'Ukraine, en février 2022. Ces exilés russes sont confrontés à une double déflagration. Ils ont dû laisser leur pays en catastrophe et sont perçus comme des citoyens du pays agresseur. À Paris, nous en avons rencontré quelques-uns qui, plus que le mal du pays, ont le mal de vivre.

Ekaterina est arrivée en France, en mai 2022, en état de choc. Dans ce café parisien du 9^e arrondissement, sa pâleur, ses cheveux rasés et son regard triste tranchent avec la légèreté ambiante. À 35 ans, cette professeure de philosophie de l'université d'État Lomonossov, à Moscou, a le sentiment de vivre un cauchemar, « *sauf que ce cauchemar est réel* ». Lorsque son pays envahit l'Ukraine, elle signe une pétition initiée par un étudiant de sa faculté, pour s'opposer à la guerre. « *La pétition a recueilli trois signatures, je pensais que nous serions beaucoup plus nombreux* », confie-t-elle. Ekaterina décide ensuite d'aller manifester. « *C'était la première fois que je m'opposais publiquement au pouvoir. Il y avait peu de monde ; Moscou était quadrillée par les forces de l'ordre, et les gens arrêtés. Ma ligne rouge intérieure venait d'être franchie. J'ai démissionné de l'Université et quitté la Russie.* » En quelques heures, elle fait sa valise, part en Arménie, puis en Géorgie, avant de rejoindre la France avec un visa de tourisme.

À Paris, Ekaterina est logée par une chercheuse française. Elle n'a ni revenus ni travail, et pas d'accès à son compte bancaire. Les sanctions prises par l'Union européenne

contre les banques russes empêchent notamment toute transaction avec un compte russe depuis la France, et les cartes bancaires ne fonctionnent plus. À son arrivée, elle rejoint naturellement les manifestations organisées pour soutenir les Ukrainiens et s'opposer à la guerre. « *J'ai rencontré des Russes dont la ligne rouge avait été franchie bien avant la mienne. Des gens qui avaient quitté la Russie en 2006, après l'assassinat de la journaliste Anna Politkovskaïa ; en 2011, après les premières répressions contre l'opposition ; en 2014, au moment de l'annexion de la Crimée ; en 2021, quand Alexeï Navalny a été envoyé en colonie pénitentiaire. Je ne comprends pas pourquoi je me suis réveillée si tard* », explique-t-elle. En décembre 2022, Ekaterina est reçue par le programme Pause¹ qui soutient des scientifiques et des artistes en danger dans leur pays et favorise leur accueil. Un soulagement, même si elle a dû attendre plusieurs mois pour en bénéficier. « *J'ai obtenu un titre de séjour d'un an, en avril 2023. Cela m'a semblé une éternité, parce que je n'avais pas de moyens. Mais par rapport à la souffrance que mon pays inflige aux Ukrainiens, ce n'est pas comparable...* » Toujours sous le choc de cette violence et de cet exil, elle confie prendre des antidépresseurs.

UN SENTIMENT DE CULPABILITÉ

Ekaterina n'est pas un cas isolé. « *On est "tous" sous médicaments* », avoue Irina, croisée dans l'une de ces manifestations contre la guerre. Quand elle est arrivée à Paris avec sa fille, elle n'osait pas parler russe dans la rue. « *J'avais peur d'être lynchée.* » Elle en sourit, aujourd'hui. En revanche, Irina ressent une forme de culpabilité. « *Les Ukrainiens que nous rencontrons à Paris nous renvoient à nous-mêmes ; beaucoup nous disent que nous avons fui,*

et que nous ferions mieux de nous battre de l'intérieur.» À l'atelier des artistes en exil², à Paris, Gleb Napreenko, psychanalyste, voit ainsi en consultation beaucoup de ses compatriotes désorientés. *« Ce qui me frappe, c'est la question d'identification qui est apparue de manière très aiguë depuis le début de la guerre. Ils se posent la question de savoir qui ils sont, qui ils étaient, ce qu'il reste d'eux quand tout s'effondre. Certains vivent mal cet impératif de devoir avoir une réponse à tout ce qui se passe dans leur pays. »* Vassily, lui, est accablé par son sentiment de culpabilité, celui d'être citoyen d'un pays agresseur. Membre du collectif d'artistes «Voïna», il a réalisé des clips pour le groupe Pussy Riot et des films pour Memorial International³. Harcelé, arrêté, il a été mis sous pression ces dix dernières années. *« Cette guerre est faite au nom de la Russie, c'est mon pays qui bombarde l'Ukraine, et même si je milite depuis plus de dix ans, la honte d'être un citoyen russe me colle à la peau, c'est un sentiment horrible, irrationnel »,* témoigne-t-il. Avec sa femme et sa fille, il est arrivé en France, par l'Arménie, avec un visa de tourisme. Un couple de Montreuil les héberge gratuitement et leur prête de l'argent. Vassily pensait ne rester que quelques mois en France. *« Notre visa a expiré. Pendant deux mois, le temps de recevoir une autorisation provisoire de séjour, nous étions sans papiers. »* Face à la détérioration de la situation en Russie, il fait une demande d'asile politique familiale qu'il obtient en février 2023.

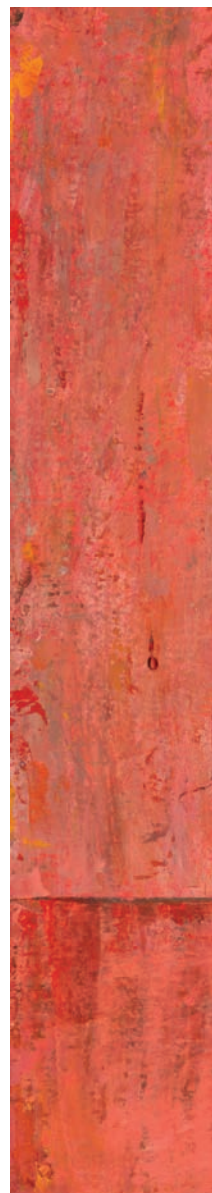
NOUVELLE VAGUE, NOUVEAUX PROFILS

Natalia Morozova est juriste pour le Centre Memorial³. Exilée en France depuis le début de la guerre, elle reconnaît une volonté politique de l'État français d'aider ceux qui fuient, notamment grâce à l'autorisation provisoire de séjour (APS) de six mois renouvelable. Mais les délais de l'administration sont un obstacle important pour stabiliser leur situation. *« Les gens attendent parfois neuf mois avant d'obtenir un statut, somme toute précaire. »* Quant à l'asile politique, encore faut-il prouver être persécuté dans son pays et renoncer à y retourner. Seules 42 % des demandes d'asile, toutes nationalités confondues, sont acceptées en France. En 2022, l'Office français de la protection des apatrides et des réfugiés (Ofpra) avait reçu 2 617 demandes d'asile de ressortissants russes – mineurs inclus –, soit une augmentation de 75 % par rapport à 2021. La tendance est à la hausse en 2023.

Au terme du premier semestre, 1 600 demandes d'asile de ressortissants russes – mineurs inclus – ont été déposées. *« Un certain nombre de demandeurs d'asile ont fait part de leurs craintes du fait de leur opposition à la guerre, ainsi que de leur refus de la conscription ou de la mobilisation dans les forces armées russes »,* confirme l'Ofpra.

Célèbre militante, en France depuis 2015, Nadezda Kutepova accompagne des Russes pour leurs démarches administratives. *« Les gens qui arrivent n'ont pas un sou et ne parlent pas le français. Ceux qui obtiennent l'autorisation provisoire de séjour ne savent pas qu'ils peuvent aller à Pôle emploi pour chercher du travail. »* Nadezda raconte son dernier rendez-vous à Pôle emploi avec un jeune homme de 30 ans, mobilisable pour la guerre en Ukraine et qui vient de décrocher son APS. *« Il a fait des études en arts visuels, mais il veut juste un travail alimentaire, comme ramasser des fruits et légumes. »* Le conseiller ne comprend pas ce décalage, parle études, *« plan de carrière »*. Absurde, selon Nadezda. *« Les gens doivent d'abord pouvoir survivre. »*

Face à l'explosion des demandes d'aide, l'association Russie-Libertés a sorti un guide de l'émigration. *« Nous avons vu une première vague d'intellectuels arriver. Maintenant, de nouveaux profils s'adressent à nous : des gens qui ont des professions manuelles, charpentiers, ferronniers, qui fuient la mobilisation, mais aussi des déserteurs de l'armée russe »,* précise Olga Prokopieva, porte-parole de Russie-Libertés. En juillet dernier, la Cour nationale du droit d'asile a ainsi jugé que les Russes fuyant la mobilisation et les mobilisés ayant déserté pouvaient obtenir le statut de réfugié. Cependant, cette nouvelle vague d'émigrations pourrait être stoppée. Depuis





«La honte d'être un citoyen russe me colle à la peau, c'est un sentiment horrible, irrationnel»

— Vassily, artiste exilé à Paris

fin 2023, la Russie interdit à certains citoyens russes, notamment aux mobilisables, de se déplacer à l'étranger en les obligeant à remettre leur passeport aux autorités. Vadim Sher, pianiste installé en France depuis 1993, avoue n'avoir jamais été aussi déprimé : « *J'ai l'impression qu'on m'a volé mon pays, je croyais à l'ouverture des années 1990.* » Il a voulu aller à Saint-Pétersbourg pour l'enterrement de sa tante. « *Mais quand j'ai lu l'horrible propagande de l'ambassade russe sur son site internet, j'ai eu la nausée. J'ai renoncé. J'ai 49 ans et je mourrai sans doute sans jamais revoir la Russie. À ceux qui arrivent, je dis : "Ne restez pas assis sur votre valise, comme tous ces Russes qui avaient fui la révolution de 1917 et qui, toute leur vie, ont pensé rentrer bientôt. Tournez la page, votre exil va durer."* » ●

1— Programme créé en 2017 à l'initiative du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2— Cette association a pour objectifs la défense de droits humains, l'information, et la sensibilisation du public français et européen sur l'état des droits et des libertés en Russie.

3— L'organisation Memorial International est consacrée à l'identification des victimes et des responsables des répressions soviétiques. Le Centre de défense des droits de l'homme Memorial, créé en 1991, se concentre sur les violations actuelles des droits de l'homme. Les deux ont été dissous par la justice russe en décembre 2021.





PORTFOLIO

STATELESS

Par William Daniels

Photojournaliste depuis une vingtaine d'années, j'ai documenté les vies fragilisées des communautés apatrides (*stateless*) ou menacées d'apatridie, dans plusieurs pays, sur plusieurs continents. Ils seraient plus de 10 millions dans le monde, privés de toute existence officielle, reconnus par aucun pays, pas même celui qu'ils considèrent comme le leur. Qu'ils soient descendants d'Haïtiens en République dominicaine, membres de castes inférieures au Népal, musulmans rohingyas chassés du pays où ils sont nés, tous vivent une existence à la marge. Car ces fantômes de la citoyenneté ne peuvent ni étudier, ni trouver du travail, ni se marier ou même porter plainte puisque, administrativement, ils n'existent pas.

Pour Hannah Arendt, philosophe allemande, naturalisée américaine, la citoyenneté est « *le droit d'avoir des droits* ». Dans *Les Origines du totalitarisme*, elle décrivait le processus de déshumanisation auquel sont confrontés les apatrides. La citoyenneté devient alors une arme visant à priver de droits ceux qui peuvent menacer des intérêts politiques, ethniques, économiques. Combien de fois ai-je vu le populisme instrumentaliser, voire créer, le sentiment d'appartenance identitaire afin de mobiliser autour d'une cause patriotique contre un ennemi, réel ou fantasmé ? Les apatrides dans le monde : un sujet d'autant plus brûlant dans une époque traversée par des crises identitaires et un populisme exacerbé.

Bangladesh, près de la ville de Cox's Bazar : des réfugiés rohingyas vivent sur une plage couverte de pins plantés pour se protéger des risques de submersion.

En 1982, l'État birman, majoritairement bouddhiste, a déchu ces musulmans de la citoyenneté, les obligeant à prouver leur présence dans le pays avant la colonisation britannique pour obtenir la nationalité.





**République dominicaine,
à Batey El Prado :
une jeune fille d'origine
haïtienne devant
sa maison.**

Le secteur de la canne à sucre emploie en majorité des descendants d'Haïtiens. Ceux-ci habitent ici depuis plusieurs générations. La plupart étaient considérés comme Dominicains jusqu'en 2013, date à laquelle la Cour constitutionnelle a révoqué la citoyenneté de 130 000 d'entre eux.

Côte d'Ivoire : d'origine burkinabée, M. Bila expose toutes les demandes de citoyenneté qu'il a envoyées pour les membres de sa communauté en 2014 et 2015, mais qui n'ont jamais reçu de réponse.

Si, en 2013, un décret a autorisé certains Burkinabés à demander la nationalité ivoirienne, très peu l'ont en réalité obtenue. Selon M. Bila, les juges se refusent à accorder la nationalité aux personnes d'origine étrangère.



Népal : un homme de la caste des Mushahar. Il est employé dans un champ de canne à sucre pour 120 dollars par mois. Il aimerait pouvoir travailler en Malaisie, mais son statut d'apatride l'empêche d'obtenir un passeport.

La citoyenneté népalaise est complexe à acquérir pour certains membres des castes d'intouchables. Parce qu'ils sont discriminés et qu'il est difficile d'obtenir toutes les pièces nécessaires. Apatrides et vulnérables, les Mushahar sont donc souvent exploités. Certains vivent comme esclaves, « possédés » par des propriétaires fonciers d'autres castes.

**Liban, à Beyrouth, camp
de réfugiés palestiniens
de Bourj el-Barajneh.**

Depuis 1948, les réfugiés palestiniens ont des droits limités. Les métiers de militaire, de médecin et d'avocat sont réservés aux Libanais. Le droit à la propriété leur est interdit. Les autorités craignent que l'intégration de ces apatrides ne perturbe l'équilibre confessionnel du pays. Les conditions de vie dans les camps sont désastreuses – surpopulation, chômage, pauvreté, manque d'accès à la justice.



DÉBAT

FAUT-IL
CENSURER

À l'instar des interdictions d'incitation à la haine ou au racisme, doit-on créer un nouveau délit sanctionnant ceux qui nient le changement climatique au risque de porter atteinte à la liberté d'expression ?

– Propos recueillis par Grégoire Osoha

EVA MOREL
Coprésidente
de QuotaClimat



© DR

À l'heure actuelle, le traitement du dérèglement climatique par les médias en France demeure préoccupant. La COP27, par exemple, a occupé 1,4 % du volume médiatique audiovisuel. En ce qui concerne la qualité, beaucoup d'experts sur le sujet représentent des intérêts économiques et partisans ou sont des polémistes, ce qui crée une sorte de cacophonie informationnelle. Quand on voit *Le Figaro* publier une double page qui nie l'origine humaine du dérèglement climatique, ou Nicolas Sarkozy affirmer sur France 5 qu'il n'y a pas d'extinction de la biodiversité sans être repris par les journalistes, il y a lieu de s'inquiéter. 72 % des jeunes de 18 à 35 ans considèrent qu'ils entendent tout et son contraire sur les questions écologiques et qu'ils n'ont pas suffisamment accès à de l'information de qualité. D'une manière générale, dans les médias, il est surtout question des conséquences de la crise écologique, mais pas assez des causes et des solutions. C'est extrêmement problématique quand on sait qu'il est urgent de mettre la société en mouvement.

Notre association QuotaClimat a décidé de porter une proposition de loi visant à améliorer l'état de l'information environnementale en France. Nous avons longuement hésité à y insérer le principe d'interdiction du climatoscepticisme. Mais il nous est apparu que cette mesure était trop clivante, nous l'avons donc supprimée pour favoriser une adhésion transpartisane à notre projet. Nous avons conservé neuf articles qui encadrent l'information sur les « limites planétaires », ce qui, au-delà du climat, permet d'englober la biodiversité – représentant dix fois moins de contenus que la crise climatique – et la raréfaction des ressources. Nous voulons notamment doter l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) d'une capacité de régulation de l'information environnementale, à l'instar de ce qui existe pour la représentation des femmes dans les médias. L'objectif de cette mesure est de lutter contre la désinformation. Charge à l'Arcom de décider où placer le curseur sur le climatoscepticisme. Nous faisons le pari que les médias ne prendront pas le risque de se voir décrédibilisés par un bandeau « Ce contenu relevait de la désinformation ». Ce serait nuire à leur réputation, et donc à leur audience, mais aussi mettre en péril leurs financements publics. Pour la représentation des femmes, la situation s'est améliorée en quelques années. Nous avons bon espoir que le mécanisme fonctionnera également pour la crise écologique.

LES CLIMATO-SCEPTIQUES ?

LAURENT CORDONIER

Directeur de la recherche
à la Fondation Descartes

Faisons d'abord le constat qu'en France l'évolution du traitement médiatique de la question climatique est positive. Il y a quelques années seulement, les médias se montraient un peu complices de la fabrique du doute à leur corps défendant pour la majorité d'entre eux. Il était ainsi courant, lors de débats, de donner la parole à un scientifique et à un climatosceptique, en vertu de l'équilibre des opinions. Or cela n'avait pas lieu d'être, car il y a longtemps maintenant que la science a levé le doute sur le dérèglement climatique et son origine humaine. Aujourd'hui, fort heureusement, je vois les lignes bouger. Plusieurs médias, comme *Ouest France* ou Radio France, ont mis en place des chartes internes sur l'importance et la manière de traiter les questions climatiques. De grandes campagnes ont été lancées pour former les rédactions. Et il n'y a plus que sur CNews où l'on voit les types de débats mentionnés précédemment. C'est vrai malgré tout qu'il reste beaucoup à faire. Les principaux journaux télévisés continuent de traiter les phénomènes climatiques extrêmes, comme les incendies ou les inondations, sans les relier au sujet global du dérèglement climatique. Par ailleurs, la publicité diffusée sur les grandes chaînes fait encore l'apologie des voitures thermiques et des vacances au soleil en hiver.

Cela dit, il faut être très prudent lorsque l'on veut toucher à la liberté d'expression par la loi. Je ne suis pas libertarien, tant s'en faut. Je ne pense pas que tout doit pouvoir être dit. C'est une croyance naïve d'imaginer que la vérité triomphe toujours du débat d'idées. Les pires arguments peuvent l'emporter. On a pu malheureusement le constater à plusieurs reprises dans l'histoire. Mais, pour autant, je pense qu'on ne doit restreindre ou même encadrer la liberté d'expression qu'en dernier recours, et nous n'en sommes pas là. Les journalistes sont en train de s'autoréguler, donc les choses vont dans le bon sens. Il faut accompagner le mouvement plutôt que de le brusquer. L'idée par exemple d'imposer un quota de sujets environnementaux est dangereuse, car c'est prendre le risque de pousser les rédactions à faire du remplissage, à produire de l'information de piètre qualité. Enfin, je crains les effets pervers d'une telle limitation de la parole. Ce serait nourrir le feu complotiste en donnant un argument de plus aux personnes qui soutiennent que le dérèglement climatique n'existe pas, mais qu'il a été inventé par les puissants de ce monde pour limiter nos libertés.



CULTURE

ROMAN GRAPHIQUE

Affaire sensible

Qui a tué Dulcie September à Paris, en 1988 ? Une enquête minutieuse sur l'assassinat de cette militante anti-apartheid explore, en bande dessinée, les zones grises de la géopolitique.



PARIS. UNESCO (O
16 JUIN 1979.



« LA PREMIÈRE
J'AI RENCONTRÉ
ELLE ÉTAIT V
L'UNESCO TÉ
DU SORT DES
SOUS L'APART



29 mars 1988. Six coups de feu sont tirés au 28 rue des Petites-Écuries, en plein Paris. Dulcie September, 52 ans, s'effondre. Militante anti-apartheid, cette Sud-Africaine exilée en France est la représentante de l'ANC, le parti de Nelson Mandela. Quatre ans plus tard, la justice française prononcera un non-lieu. Qui donc a commandité l'assassinat de Dulcie et pourquoi ? Journaliste à la cellule investigation de Radio France, Benoît Collombat s'intéresse à l'affaire depuis 2010. Il a épluché les archives, enregistré des témoignages, retrouvé

le dossier judiciaire. Et, surtout, il a rencontré Jacqueline Derens, membre du Parti communiste et très proche de la victime. Celle qui veut que « *justice soit rendue* » sera le fil rouge du récit. Plutôt qu'un livre ou un podcast, Benoît Collombat a choisi la bande dessinée pour raconter son enquête, illustrée en noir et blanc par Grégory Mardon : « *La BD, c'est une arme d'explication massive, une façon d'enrichir ma boîte à outils pour raconter des situations qui peuvent sembler complexes de prime abord.* » Car ouvrir le dossier sur cette exécution, c'est entrer dans un labyrinthe de connexions géopolitiques et économiques.

Un peu comme lorsqu'un lien hypertexte nous amène à cliquer sur un autre et ainsi de suite. L'assassinat s'est déroulé en période de cohabitation avec Mitterrand à l'Élysée, Chirac à Matignon, à quelques mois d'une élection présidentielle. Or Dulcie dénonçait les relations économiques illégales entre Paris et Pretoria, en particulier en matière d'armement. « *Il y a trop de silence concernant la collaboration militaire de la France avec le régime d'apartheid* », écrivait-elle en juin 1987. Ayant épousé la cause, sacrifié sa vie personnelle, la militante se montrait inflexible sur le respect des sanctions

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE).

ANNÉE INTERNATIONALE DE L'ENFANT

FOIS QUE
É DULCIE,
ENUE À
MOIGNER
ENFANTS
HEID... »

... QUI MOURAIENT À CAUSE DE
LA MALNUTRITION OU FAUTE DE
VACCINS.

J'ÉTAIS FASCINÉE
PAR LA PASSION AVEC
LAQUELLE ELLE EXPLIQUAIT
LES CHOSSES.

© GRÉGOIRE MARDON

imposées par l'Onu à Pretoria. À ce titre, elle gênait beaucoup de monde : politiciens, groupes industriels, financiers et même certains responsables de l'ANC en désaccord avec ses positions. Méthodiques, les auteurs tirent des fils (documents déclassés, témoins, ex-membres de services secrets...) et tissent leur toile autour de ce meurtre, redouté par Dulcie elle-même. L'exilée se disait espionnée, suivie, mise sur écoute et l'avait fait savoir en haut lieu sans qu'une protection lui soit accordée par les autorités françaises. La narration qui met en scène les enquêteurs permet

également de raconter les coulisses du métier de journaliste d'investigation, sans masquer les impasses ni les portes qui se ferment. Au terme du récit, l'énigme n'est certes pas résolue mais les hypothèses sont disséquées, puis évaluées quant à leur vraisemblance. À défaut de justice, un bel hommage est rendu à cette forte personnalité restée dans l'ombre de Nelson Mandela. – Aurélie Carton

**Dulcie, Du Cap à Paris,
enquête sur l'assassinat
d'une militante anti-apartheid**
Benoît Collombat et Grégory Mardon
Éd. Futuropolis, 300 p., 26 euros.

LE COUP DE CŒUR D'AURÉLIE



Anjam Sundaram, à peine devenu père, quitte la chaleur de son foyer québécois pour s'envoler, en 2013, vers la République centrafricaine en plein chaos. Dans *Fracas*, l'auteur, lauréat de multiples prix pour ses reportages en Afrique centrale, sonde le désir farouche et ambivalent d'un reporter de guerre. Son récit nous plonge dans une Centrafrique déchirée entre le gouvernement du président musulman Michel Djotodia et les milices civiles chrétiennes anti-balaka. Accompagné par un ami enquêteur de l'ONG Human Rights Watch et un journaliste local, Anjam Sundaram veut rompre le silence entourant les massacres commis par les deux parties. Fluide, le récit alterne les genres, entre reportage, carnet de route et journal personnel. L'auteur raconte les préparatifs de la mission, le difficile choix d'un chauffeur qui ne soit pas un espion, sa rencontre avec un responsable de l'Onu ignorant ce qui se passe à 20 kilomètres de la capitale.

Il restitue ses dialogues à fleurets mouchetés avec des généraux essayant de l'éloigner des scènes de crime. Le livre est également un document qui fait entendre les témoignages de déplacés ayant échappé à l'armée gouvernementale et rappelle les projets de nettoyage ethnique développés par des rebelles anti-balaka. En filigrane, au fil des pages, Anjan Sundaram dévoile ses tiraillements intimes et la façon dont, insidieusement, cette expérience de la violence extrême finira par éroder sa vie familiale. – Aurélie Carton

**Fracas, Mariage
d'un correspondant de guerre**
Anjan Sundaram
Éd. Marchialy, 245 p., 21,10 euros.

FILM

Le silence est d'or

Et si nous présentions le film *Eureka* du cinéaste argentin Lisandro Alonso à la manière d'une charade. Mon premier est un western parodique en noir et blanc. Mon deuxième suit la ronde d'une policière américaine dans la réserve indienne de Pine Ridge (Dakota du Sud). Mon troisième nous plonge dans une tribu amazonienne du Brésil capable de lire son avenir dans les songes. Mon tout est une longue rêverie sur le destin des peuples amérindiens, mêlant lieux, époques et genres. Chacun des trois actes de ce film-fleuve se veut un reflet de leur quotidien. En cheminant entre le passé et le présent, Lisandro Alonso compare les modes de vie des Amérindiens du sud et ceux du nord du continent. Si en Amérique latine, ils ont conservé un rapport fort à la nature et au surnaturel, aux États-Unis, au contraire, ils sont coupés de leurs racines et doivent se contenter d'un statut de citoyens de seconde zone. Sans jamais asséner de discours, Alonso capte cette double réalité grâce à de longs plans contemplatifs, laissant une large part au silence.

En vingt-deux ans et cinq films, Lisandro Alonso s'est imposé aux côtés de réalisateurs tels que le Thaïlandais Apichatpong Weerasethakul, le Philippin Lav Diaz ou le Turc Nuri Bilge Ceylan, comme un cinéaste capable de dilater le temps, de faire sourdre la magie. Présenté au dernier Festival de Cannes, *Eureka* enchantera les admirateurs de *Los Muertos* et *Fantasma*, ses deux précédents films. Il rebuttera sans doute ceux que cette lenteur ennuie en dépit de la présence d'une star internationale, Viggo Mortensen, et de l'actrice française, Chiara Mastroianni. Mais pour qui se laissera porter par son onirisme envoûtant, ce film, certes difficile d'accès, se révélera absolument enthousiasmant. – Hubert Prolongeau

Eureka

Lisandro Alonso

2 h 36. Sortie le 28 février.

RÉCIT

L'indicible

Neige Sinno ne croit pas à la valeur thérapeutique de la littérature.

« *La littérature ne m'a pas sauvée. Je ne suis pas sauvée* », dit-elle. Les viols perpétrés pendant des années par son beau-père l'ont abîmée et rien ne pourra effacer l'outrage ni les blessures. Elle tangué, elle tremble, craignant d'être invitée par les médias à « *résumer dans un langage encore plus simple que celui du livre ce qui y est dit* » afin que des auditeurs paresseux et blasés puissent se passer de la lire. Pourtant, Neige Sinno écrit. Son livre avance en tâtonnant, s'appuie quand il vacille sur des textes littéraires pour penser le viol, le statut de victime, la difficile remontée vers la prise de parole, la dénonciation du coupable devant la justice, la réparation fragile de soi. Elle invente ainsi une langue singulière qui conjugue l'autobiographie à l'essai. Neige Sinno a porté plainte contre son beau-père, et celui-ci, qui a avoué les viols, a été condamné à neuf ans de réclusion. Elle l'a fait après de longues hésitations, sachant que sa famille allait exploser, qu'elle serait forcée à l'exil. Pourtant, la crainte que sa petite sœur ne soit à son tour abusée l'a emporté. Si la hantise de l'autrice était « *d'exister dans la littérature non par (son) écriture mais par (son) sujet* », elle devrait être complètement rassurée.

Neige Sinno est lauréate du prix Fémina 2023.

– Georgia Makhloof



Triste tigre
Neige Sinno

Éd. P.O.L., 285 p., 20 euros.



THÉÂTRE

Cinquante nuances de brun

Peut-on rire avec Pierre Laval, l'un des responsables de la déportation des Juifs de France, l'écrivain Lucien Rebatet ou Marcel Déat ? C'est pourtant ce qui arrivera à certains spectateurs d'*Edelweiss [France Fascisme]*, de Sylvain Creuzevault. Le metteur en scène donne en effet des allures bouffonnes aux membres de la collaboration française. Il les fait tourbillonner sur scène, se gaver de mots, de discours, s'enivrer de perspectives européennes sous la coupe de l'Allemagne, sans jamais renoncer à leurs engagements. Et ce jusqu'à la défaite, voire au peloton d'exécution, comme pour l'écrivain Robert Brasillach. Parce que « *l'hypothèse fasciste est d'actualité* », Sylvain Creuzevault a pioché dans les écrits originaux de ces personnalités pour présenter la collaboration de manière mi-historique, mi-imaginaire, exposant les conséquences d'un mariage nauséabond, entre intellectuels et politiques, autour de l'idée nationaliste. L'occasion de rappeler par ailleurs que ces personnalités provenaient de tous les bords politiques, y compris de la gauche. La pièce, très dense, offre deux niveaux de lecture.

Sur scène, on entend le jusqu'aboutisme idéologique de l'extrême droite avec des accents parfois grandiloquents de théâtre de boulevard. C'est le règne des idées hors-sol, il n'est alors nulle question de leur impact en matière de vies humaines. Au contraire, durant les changements de plateau, des séquences vidéo en noir et blanc projetées sur un écran translucide montrent les conséquences précises de la politique collaborationniste. L'une détaille la rafle du Vel' d'Hiv', d'autres donnent la parole aux résistants, au groupe Manouchian¹, incarnés par les mêmes comédiens.

Un spectacle à compléter par la lecture de *Le Vertige nazi*, de l'historien Alexandre Saintin (éd. Passés/Composés), qui retrace l'itinéraire des intellectuels français collaborationnistes, de l'entre-deux-guerres à l'épuration. – Adélaïde Robault

1— Le réseau Manouchian, constitué fin 1942 pour résister à l'occupant nazi, était composé de 23 communistes, dont 20 étrangers : Espagnols, Italiens, Arméniens et Juifs d'Europe centrale et de l'Est.

Edelweiss [France Fascisme]

Sylvain Creuzevault

En tournée à Toulouse, Saint-Étienne, Annecy, Brive, Cergy-Pontoise, de février à mai.

FILM D'ANIMATION

They shot the piano player

Fernando Trueba et Javier Mariscal

Prodigieux pianiste de jazz, le Brésilien Francisco Tenório a disparu en mars 1976, alors qu'il se trouvait à Buenos Aires, la veille du coup d'État argentin. En imaginant un journaliste qui enquête sur la trop courte de vie du musicien, ce film d'animation ressuscite l'âge d'or de la bossa et le tournant totalitaire de l'Amérique latine. Un thriller politique magnifié par une BO qui swingue et un graphisme lumineux. – A.C.

1 h 44. Sortie le 31 janvier.

PODCAST

Vietnam-sur-Lot

Alix Douart, Adèle Salmon, Suzanne Colin

À l'âge de 9 ans, Alix Douart découvre le « camp » où sa mère a grandi comme plus d'un millier de rapatriés d'Indochine. Un centre d'accueil près de Sainte-Livrade dans le Lot, resté sous administration militaire jusque dans les années 1980. En six épisodes, la documentariste revisite l'histoire du lieu et de ses habitants, évoque la vie de sa famille avant l'exil et tente ainsi de combler les vides de la mémoire collective. – A.C.

Sur Paradiso Media. 6 × 30 min.

Agnieszka Holland porte le fer dans la plaie

Consacré aux migrants, *Green Border*, le dernier film de la cinéaste polonaise, a été ovationné dans les festivals, mais vilipendé par les ultraconservateurs dans son pays natal.



Agnieszka Holland n'en finit jamais de se demander dans quelle Europe elle vit. En 1990, un an après la chute du mur de Berlin, la cinéaste polonaise est devenue célèbre avec *Europa, Europa* dont le titre exprimait la double nature d'un continent ravagé par les guerres : « *L'Europe de nos aspirations, la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité et la fraternité, mais d'un autre côté, le berceau des pires crimes contre l'humanité, de l'égoïsme et de la haine* ». Trente ans plus tard, ces questions sont plus brûlantes que jamais. Son dernier long-métrage, *Green Border*, met en scène le calvaire de réfugiés syriens en 2021, à la frontière entre la Pologne et le Bélarus. Dans son pays, le film lui a valu d'être traitée comme l'ennemie publique numéro 1 par le gouvernement ultraconservateur au pouvoir jusqu'aux élections législatives d'octobre dernier. Le président Andrzej Duda a pris lui-même la parole pour comparer *Green Border* à la propagande

nazie de la Seconde Guerre mondiale. « *Je ne m'attendais pas à un tel déferlement de haine* », soupire Agnieszka Holland. Après le succès du film au dernier Festival de Venise, les attaques étaient telles qu'elle ne pouvait circuler dans son pays sans garde du corps.

À la fin du mois de septembre 2023, *Green Border* est devenu un phénomène en Pologne, rassemblant plus de 800 000 spectateurs, malgré la durée du film (2 h 30), un succès sans précédent pour la cinéaste. Et un signe positif dans la campagne électorale où le gouvernement incarnant la droite populiste en a fait l'un de ses épouvantails, avant de se voir écarté du pouvoir après le vote du 15 octobre. « *J'étais hésitante sur la pertinence d'une sortie avant les élections*, raconte la cinéaste. *Mais le mouvement a pris de l'ampleur. Le gouvernement avait imposé aux cinémas de passer un message critique à propos du film, en achetant des écrans publicitaires. Mais certaines salles ont refusé*

et ont même donné l'argent aux activistes qui aident les migrants. » Agnieszka Holland, très inquiète quand elle a entamé son tournage, se dit plus légère : « *Le résultat des élections polonaises est une des rares bonnes nouvelles en Europe aujourd'hui. La coalition formée par Donald Tusk est consciente des responsabilités qui lui incombent, la société civile est derrière elle. Nous nous réjouissons, car nous sortons de huit ans d'une grave maladie, mais nous ne pouvons qu'être vigilants.* »

De la Shoah au communisme

Toute sa vie, la cinéaste a été soumise aux convulsions de l'Europe centrale, et ses films se sont régulièrement plongés dans son histoire douloureuse. Elle est née après la Seconde Guerre mondiale, en 1948, en Pologne, d'un père journaliste

juif et d'une mère catholique qui avait participé au soulèvement de Varsovie contre les nazis. Le poids de l'Holocauste, qui a englouti une partie de sa famille, l'a suivie longtemps, jusqu'aux attaques antisémites sur la Toile cet automne. Son film *Europa, Europa* racontait l'histoire d'un adolescent juif allemand qui, pour échapper à la mort promise, se fait passer pour un membre des Jeunesses communistes puis de l'armée nazie. Enfant dans l'URSS de Staline puis de Khrouchtchev, Agnieszka Holland avait treize ans quand son père, communiste de conviction, a été accusé – « à tort » – d'espionnage et s'est défenestré. Elle est d'ailleurs revenue sur les horreurs du régime soviétique dans *L'Ombre de Staline* (2019). Un film racontant l'Holodomor, cette grande famine orchestrée par le Petit Père des peuples qui fit plusieurs millions de morts dans les campagnes ukrainiennes au début des années 1930. Pour sonder des cicatrices aussi vives, Agnieszka Holland avait besoin de partir et de garder ses

Green Border

Pour raconter le périple des migrants, de Syrie et d'ailleurs, piégés dans des conditions atroces à la frontière entre la Pologne et le Bélarus, Agnieszka Holland a choisi un noir et blanc « *intemporel* » et un style quasi documentaire, caméra au poing. Pendant deux heures et demie d'une terrible intensité, la cinéaste plonge les spectateurs dans les ténèbres d'une forêt où les réfugiés sont traqués par les polices des deux États. L'aide de militants associatifs organisés comme des résistants apporte un contrepoint à cette œuvre très noire, qui a reçu le prix spécial du jury à la Mostra de Venise.

Sortie le 7 février. Un film soutenu par Amnesty International.

distances avec son pays natal. Elle poursuit ses études à Prague et se retrouve en prison pour avoir participé aux manifestations de 1968 contre l'occupant soviétique en Tchécoslovaquie. Par la suite, ses collaborations avec son compatriote le cinéaste Andrzej Wajda la fortifient. Elle passera à l'Ouest en 1981, lorsque le dirigeant polonais Jaruzelski déclare l'état de guerre pour contrer la montée du syndicat Solidarność.

Sa longue carrière internationale l'a menée de la France à Hollywood, d'un Rimbaud joué par DiCaprio à la réalisation d'épisodes de *House of Cards* ou *The Wire*. L'ère de glaciation dans laquelle vivait la Pologne depuis 2015 ne pouvait qu'appeler la cinéaste engagée au retour. Dans la crise migratoire instrumentalisée par Poutine et son homologue bélarusse, Loukachenko, elle a vu « *les signaux d'un drame pouvant conduire à l'effondrement moral et politique de notre monde* ». Et elle a répondu sans tarder, tournant avec les moyens du bord, « *discrètement, profil bas* », en vingt-quatre jours tendus, dans les forêts qui bordent Varsovie. Le propos du film était si dur qu'elle ne s'attendait pas à ce que *Green Border* rencontre un tel succès. « *Dans les festivals, nous remportons régulièrement le prix du public et les débats sont longs et animés. Les projections sont des séances de thérapie collective qui me laissent souvent bouleversée.* » – Laurent Rigoulet

VIE DU MOUVEMENT

– Pages réalisées
par Grégoire Osoha



PORTER LA PAROLE

Militer à Amnesty International, c'est souvent agir pour des personnes qu'on ne connaît pas. Sauf lorsqu'une défenseuse des droits humains vient à la rencontre des militants.

AU CENTRE
Michèle et Talia
juste avant
la conférence
au Salon du Louvre
de Menton.

© GRÉGOIRE OSOHA

À DROITE
Idris Khattak,
avec ses deux filles,
Shumaisa and Talia,
en 2019, l'année
de sa disparition.

© DR



La matinée est déjà bien avancée lorsque Michèle, militante « historique » d'Amnesty International à Menton (Alpes-Maritimes), réveille délicatement Talia. La veille, cette jeune activiste pakistanaise a rencontré plusieurs membres du groupe, et la soirée s'est un peu éternisée. La journée qui commence sera tout aussi remplie. De nouvelles réunions ainsi qu'une conférence publique au Salon du Louvre de Menton sont au programme. Talia y parlera du

combat qu'elle mène en faveur de son père. Détenu depuis novembre 2019 au Pakistan, Idris Khattak est accusé d'avoir enquêté sur les disparitions forcées orchestrées par l'État.

Talia répond aux questions de Gisèle autour d'un café serré. L'ancienne responsable du groupe de Menton suit le cas de son père depuis trois ans. Lors de chaque réunion mensuelle, elle informe le groupe de l'évolution de la situation, coordonne les actions menées localement et, avec les militants, fait signer des centaines de lettres aux Mentonnais pour appeler à la libération du prisonnier pakistanaise. Chaque sortie du groupe (projection-débat, foire aux livres, stand au marché de Noël) a été l'occasion de faire connaître son sort. Et ce n'est pas tout. Gisèle a aussi coordonné l'envoi de messages de soutien à Idris Khattak, agrémentés de photos de plantes et de fleurs, ainsi que de recettes de cuisine, quelques-unes des passions du détenu. Jusque-là, elle les transmettait à Talia. Celle-ci a maintenant déménagé en Suisse. Gisèle lui demande : « *Est-ce que ta sœur rend visite à ton père en prison ? Est-ce que je peux faire passer nos messages de soutien par son entremise ?* » Après traduction du français à l'anglais, la jeune femme répond : « *Il vaut mieux passer par mon oncle. Pour une raison qui m'échappe encore, le courrier de ma sœur est contrôlé.* »



Arrivent Jacqueline et Délia. Les deux militantes sont venues de Pertuis, dans le Vaucluse. 230 kilomètres, deux heures et demie de route. La première tombe dans les bras de Talia, la seconde commente: « *Elle a bien fait tout ce chemin depuis le Pakistan en transitant par la Suisse, on n'allait pas rater ça!* » Jacqueline est la coordinatrice nationale du dossier d'Idriss pour Amnesty International France. Au total, sept groupes locaux sont mobilisés sur son cas (Beaune, Blois, Fontainebleau, Menton, Pertuis, Romorantin, Vincennes). En lien avec Talia depuis plusieurs mois, elle a créé un groupe WhatsApp afin de faciliter les échanges entre les militants et la jeune femme. La conversation numérique est parsemée de cœurs et de mots de soutien. Ces encouragements sont très précieux pour Talia, ainsi qu'elle le confie durant sa conférence plus tard dans l'après-midi. En présence de plusieurs étudiantes en sciences politiques suspendues à ses lèvres, Talia raconte les menaces et intimidations subies ces derniers mois alors qu'elle vivait encore au Pakistan. Comme cette soirée où un agent du renseignement s'est fait passer pour un chauffeur de taxi et a tancé la jeune femme pendant tout le trajet en accusant son père d'être un danger pour la nation. Recroquevillée sur la banquette arrière, Talia s'est empressée d'envoyer sa géolocalisation à ses amis, conservant son calme pour ne pas répondre aux provocations. À la peur succède la compassion, lorsque Talia témoigne des conditions d'incarcération de son père.

« *Elle est quand même vachement courageuse cette petite, lâche Michèle en sortant de la conférence. C'est une chance pour nous de l'accueillir ici. Ça redonne du sens à nos actions. Et de la motivation!* » Ce soir, Talia passera à nouveau la nuit chez Michèle, avant de rejoindre Nice où elle racontera son combat aux militants locaux. Chargée de bonnes ondes (et de calissons offerts par Délia), elle regagnera Genève et poursuivra son plaidoyer en faveur des personnes disparues au Pakistan au sein du Haut-Commissariat aux droits humains des Nations unies. ●

DÉFINITION D'UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS

— Les défenseurs des droits humains (DDH) sont des personnes, des groupes de personnes ou des organisations qui, par des moyens non violents, promeuvent et protègent les droits fondamentaux. Un défenseur se définit avant tout par ce qu'il fait et non par ce qu'il est. La déclaration des Nations unies de 1998 a renforcé le devoir de protection des DDH.

AGENDA Pour en savoir plus : www.amnesty.fr/agenda

Amnesty film festival

C'est quoi ?

Pour sa 14^e édition, le festival de cinéma sur les droits humains d'Amnesty International programme sept films ayant fait l'objet de campagnes de dénigrement. Trois jours de partage et de débats autour de ces « films en danger ». Une rencontre sur ce sujet sera organisée après la projection d'*Avant que les flammes ne s'éteignent*, de Medhi Fikri, ciblé par l'extrême droite sur les réseaux sociaux avant même sa sortie, le 15 novembre 2023. Chaque année, l'Amnesty Film Festival met à l'honneur une personne injustement condamnée et pour laquelle le mouvement de défense des droits humains s'est mobilisé. Après Çigdem Mater (Turquie), Ramy Shaath (Égypte) ou encore Rocky Myers (États-Unis), c'est Alexandra Skotchilenko qui sera cette année la « marraine empêchée » du festival. Cette artiste russe a été jetée en prison pour avoir critiqué la guerre en Ukraine (lire p. 52). Plus d'infos sur amnestyfilmfestival.com

C'est où ? Au cinéma Le Luminor, 20, rue du Temple, 75004 Paris. Espace de rencontre ouvert pendant tout l'événement.

C'est quand ? Du 2 au 4 février.

LES 7 FILMS AU PROGRAMME

Green Border d'Agnieszka Holland, 2 février à 20 h
Ayant fui la guerre, une famille syrienne entreprend un éprouvant périple pour rejoindre la Suède (lire p. 44).

Avant que les flammes ne s'éteignent de Medhi Fikri, 3 février à 14 h
Après la mort de son frère lors d'une interpellation de police, Malika se lance dans un combat afin qu'un procès ait lieu.

Pierre feuille pistolet de Macek Hamela, 3 février à 17 h
À bord d'un van, Maciek Hamela évacue des Ukrainiens fuyant leur pays après l'invasion russe.

Orlando, ma biographie politique de Paul B. Preciado, 3 février à 20 h
En 1928, Virginia Woolf écrit *Orlando*, le premier roman dans lequel le personnage principal change de sexe au milieu de l'histoire.

Les Filles d'Olfa de Kaouter Ben Hania, 4 février à 14 h
En Tunisie, la vie d'Olfa après la disparition de ses deux aînées.

L'Amour et les Forêts de Valérie Donzelli, 4 février à 17 h
L'histoire de Blanche, épouse sous emprise.

Chroniques de Téhéran d'Ali Asgari et Alireza Khatami, 4 février à 20 h
La vie quotidienne à Téhéran à travers neuf visages.

ANGOULÊME (16)

Ciné-débat
Green Border
Ciné de la Cité
jacquesfleuryadrien@orange.fr
7 février

SAINT-RENN (28)

3 jours au cinéma avec Amnesty
7 films suivis de discussions
Cinéma Le Bretagne
lesabers@amnestyfrance.fr
16-18 février

ROUEN (76)

Ciné-débat
Projection du film
We are coming
au cinéma Omnia
mhauchard@hotmail.fr
18 février

REIGNAC (33)

Exposition 75 ans
de la DUDH
bordeauxsud@amnestyfrance.fr
19-29 février

ACTION DU MOIS

TUNISIE

Chaïma Issa



Monsieur le Président,

Chaïma Issa a été condamnée à douze mois de prison avec sursis par le tribunal militaire de première instance de Tunis, le 13 décembre 2023. Il lui est également interdit de voyager et « d'apparaître en public ». Elle a été déclarée coupable d'« inciter » les militaires à désobéir, de propager des rumeurs et d'offenser le chef de l'État. Cette écrivaine célèbre n'aurait jamais dû être inculpée, car elle n'a fait qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression. La situation des droits humains en Tunisie s'est détériorée, de nombreux tribunaux manquent d'indépendance, et la liberté d'expression se trouve attaquée.

En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je vous demande d'annuler la condamnation prononcée par un tribunal militaire à l'encontre de Chaïma Issa, de vous abstenir de prendre de nouvelles mesures qui menacent les droits humains et de vous engager à honorer les obligations de la Tunisie au regard du droit international. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

AGIR

Adressez vos appels à

Président de la République tunisienne
Kaïs Saïed
Ambassade de Tunisie à Paris
25, rue Barbet-de-Jouy
75007 Paris

Retrouvez cette action
et d'autres propositions sur :
amnesty.fr/personnes

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Claude Samouiller

RESPONSABLE ÉDITORIALE

Pauline David

RÉDACTRICE EN CHEF

Virginie Roels

PREMIÈRE SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Claire Laudereau

RÉDACTRICE RESPONSABLE CULTURE

Aurélien Carton

ASSISTANTE ICONOGAPHE

Vanessa Lepoutre

CONTACT RÉDACTION

chronique@amnesty.fr

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Anouchka

Christian Caujolle

Florence de Borde

William Daniels

Bernard Debord

Josette Debord

Éric Douret

Elsa Dupont

Pierre Haski

Arthur Larie

Georgia Makhoul

Bastien Massa

Grégoire Osoha

Hubert Prolongeau

Laurent Rigoulet

Adélaïde Robault

Damien Roudeau

CORRECTRICES

Mireille Berkani

Élisabeth Maucollot

CONCEPTION / RÉALISATION

Élise Desmars-Castillo

Virginie Heid

Teresa Malheiro

EN COUVERTURE

© Arthur Larie

ABONNEMENTS

3 €/mois ou 36 €/an

(30 € si membre

d'Amnesty International)

CONTACT ABONNEMENTS

smd@amnesty.fr

IMPRESSION

Aubin Imprimeur

86 240 Ligugé

N° DE COMMISSION PARITAIRE

0424684664

ISSN : 0761-9359

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2024
 La Chronique, mensuel
 d'Amnesty International France
 76, boulevard de la Villette
 75 940 Paris cedex 19


BONNES NOUVELLES



17 mai 2022, province de Kandahar. Matiullah Wesa s'adresse à des jeunes filles à côté de sa bibliothèque mobile.

© SANALLAH SEIAM/AFP

AFGHANISTAN

Matiullah Wesa libre

C'est une lueur d'espoir dans l'obscurité talibane. Après sept mois passés derrière les barreaux, Matiullah Wesa a été libéré fin octobre. Le régime reprochait à cet homme, président de l'association Pen Path, de faire de « la propagande » en faveur de l'éducation, notamment celle des filles, dans les campagnes afghanes. Sa situation avait fait l'objet d'une action urgente et d'une pétition massivement relayée par les militants d'Amnesty International dans le monde.

FRANCE

Les sages disent non

Activer un téléphone portable à distance pour capter images et sons sans que son utilisateur le sache, Éric Dupond-Moretti en rêvait, le Conseil constitutionnel s'y est opposé. Le ministre de la Justice espérait ainsi accroître la surveillance des personnes suspectées de crimes ou de délits punis d'au moins cinq ans de prison. Mais les sages ont estimé que cette mesure constitue une atteinte particulièrement importante au droit au respect de la vie privée et qu'elle n'était pas proportionnée à l'objectif poursuivi.

ÉTATS-UNIS

Le prix du silence

Nouvelle condamnation pour le géant des pesticides et des OGM, Monsanto. La compagnie, filiale du groupe allemand Bayer, était poursuivie pour avoir exposé des élèves et des parents d'une école de Washington à des « polychlorobiphényles ». Sous ce drôle de nom se cachent des substances toxiques, contenues dans des éclairages. Conséquence : troubles neurologiques et développement de maladies auto-immunes. Les sept plaignants ont accusé Monsanto de ne pas les avoir alertés des risques que ces polluants faisaient courir à leur santé. Verdict : 857 millions de dollars de dommages et intérêts.

FRANCE - XX^e SIÈCLE

Armand Fallières, la tentative abolitionniste

11 janvier 1909, 7 heures du matin : **10 000 voix vocifèrent : « À mort, salauds ! »** tandis que le couperet de la guillotine dressée devant le portail de la prison de Béthune fait son office. Quatre têtes de meurtriers ayant terrorisé le nord de la France tombent dans le panier d'osier, sous des cris de joie... Le « *bon père Fallières* », comme il est surnommé, vient de perdre le combat d'une vie. Voici trois ans, depuis l'élection d'Armand Fallières à la présidence de la République, que le couperet n'est plus tombé en France. Abolitionniste convaincu, cet ancien président du Sénat, élu radical de Lot-et-Garonne, a systématiquement exercé son droit de grâce. Plusieurs fois ministre, et même éphémère président du Conseil en 1883, il a vu son accession à la fonction suprême accueillie avec confiance, dans une époque marquée par les passions politiques liées à l'affaire Dreyfus et à la séparation de l'Église et de l'État. À peine élu, il déclare : « *Je suis un modéré de nature et l'ai toujours été. Mais ce côté de ma nature m'empêche-t-il d'avancer ?* » C'est ainsi qu'Armand Fallières inscrit immédiatement un projet de loi d'abolition de la peine de mort à l'ordre du jour du Parlement

et constitue un gouvernement de combat avec Georges Clemenceau à sa tête et Aristide Briand à la Justice. Deux ans de débats tumultueux vont voir s'affronter à la Chambre les partisans du maintien et ceux de l'abolition : ainsi le nationaliste Maurice Barrès, pour lequel « *le scélérat n'est plus une personne, qu'il est une chose [...] une branche pourrie, et qu'on peut le supprimer avec tranquillité dans l'intérêt du tous* ». Et à l'opposé, l'abbé Lemire, seul député catholique hostile à la peine capitale, pour qui « *la mort crée l'irréparable* ». Le camp abolitionniste semble en passe d'être majoritaire. Mais la grâce accordée par Fallières au violeur meurtrier d'une fillette de onze ans va susciter pétitions et campagnes de presse contre l'usage dénoncé comme abusif du droit présidentiel. Pour *Le Matin*, le recours à la grâce est un encouragement au crime. *Le Petit Parisien*, qui se targue d'avoir « *le plus fort tirage des journaux du monde entier* », organise une consultation : sur les 1 412 347 réponses, 76,7 % se prononcent pour l'application de la peine capitale. L'effet est immédiat à l'Assemblée : nombre de membres du centre



© la documentation française

« Je suis un modéré de nature et l'ai toujours été. Mais ce côté de ma nature m'empêche-t-il d'avancer ? »

– Armand Fallières,
président de la République

modéré, laïque et républicain joignent leur voix à la droite catholique et conservatrice, pour, le 8 décembre 1908, repousser le projet de loi. La mort dans l'âme, le « *père Fallières* » y renonce. Reste au crédit de cet humaniste la réhabilitation de Dreyfus, la panthéonisation d'Émile Zola, et le significatif transfert de l'administration pénitentiaire du ministère de l'Intérieur à celui de la Justice.

DATES CLÉS LA BATAILLE PERDUE DU PÈRE FALLIÈRES

6 NOVEMBRE 1841 Naissance à Mézin (Lot-et-Garonne).	1899-1906 Président du Sénat.	1906-1913 Président de la République.	8 DÉCEMBRE 1908 Rejet de la loi par 330 voix contre 201.	22 JUIN 1931 Décès à Villeneuve-de-Mézin (Lot-et-Garonne).
		5 NOVEMBRE 1906 Dépôt du projet de loi d'abolition de la peine capitale.		10 OCTOBRE 1981 Abolition de la peine de mort.

LE LEGS, S'ENGAGER POUR L'AVENIR : TÉMOIGNAGE

« Il y aura toujours des droits humains à défendre ! »

**La défense des droits humains est un combat au long cours.
Le legs est un moyen efficace
de continuer à agir aux côtés d'Amnesty International.**

Donnons la parole à Martine*. Sa révolte contre l'injustice et l'atteinte au respect de la dignité humaine l'ont conduite à un engagement fort pour le respect des droits humains.
Pour continuer à se battre pour les droits humains quand elle ne sera plus là,
elle a décidé de faire un legs à Amnesty International France.

« Les droits humains, si ça me parle ? Et comment ! En 1941, mon père, prisonnier de guerre évadé, franchit la ligne de démarcation pour se réfugier en zone dite libre.

Il y rencontre ma future mère qui, elle, a franchi les Pyrénées avec sa mère et ses trois frères et sœur en même temps que 500 000 Espagnols en 1939. Pas de chance, début 42, les gendarmes français viennent arrêter les trois femmes (adultes) pour les emmener au camp d'internement de Brens (les deux garçons, mineurs, restent dans la nature... Le père, entré en France sans papiers pour rejoindre sa famille, est en prison...). C'est grâce à son mariage avec mon père que ma mère pourra quitter le camp. Et en août 43, je vois le jour, que je dois, si je réfléchis bien, et malgré que j'en aie, à Hitler et Franco... Joli début ! Trois ans plus tard, établie à Paris, ma famille reçoit des lettres et des colis d'une enseignante californienne qui souhaite aider les réfugiés espagnols. J'ouvre des yeux éblouis devant le contenu des colis : ah ! la boîte de crayons de couleurs aquarelle !!!

Bien des années plus tard (à partir de 1983 et pendant plus de vingt ans !), c'est à mon tour de jouer les Mères Noël pour aider les Polonais condamnés à subir l'état de guerre instauré par Jaruzelski. Beaucoup de travail et de fatigues pour convoier tous les ans les dons amassés. Efforts que je ne regrette pas, même si le gouvernement polonais actuel aurait bien besoin lui aussi d'une petite leçon sur les droits humains...

Alors bien sûr, ce fil rouge des droits humains, ça devait un jour ou l'autre faire de moi une donatrice d'Amnesty International. Et pour que d'autres continuent mon histoire cousue de ce fil-là, j'ai fait à l'association une petite place sur mon testament. Il y aura toujours des droits humains à défendre ! »

VOUS AUSSI, PLANIFIEZ LA POURSUITE DE VOTRE SOUTIEN AUX DROITS HUMAINS !

// Demandez notre brochure d'informations gratuite

// Obtenez des informations personnalisées

*Prénom modifié à sa demande



VOS CONTACTS

Sophie Rouppert et Lisa Lacoste
Chargées de relations testateurs

01 53 38 66 24 - legs@amnesty.fr



**AMNESTY
INTERNATIONAL**





RUSSIE

Alexandra Skotchilenko

Cette prisonnière d'opinion a été condamnée à sept ans de prison, en novembre dernier, par le tribunal de Saint-Petersbourg pour avoir « diffusé sciemment de fausses informations sur les forces armées russes ». En mars 2022, Alexandra Skotchilenko avait remplacé le prix des produits d'un supermarché par de petites étiquettes en papier, critiques à l'égard de l'offensive russe en Ukraine. Malade, harcelée par le personnel pénitentiaire et ses codétenues, elle s'affaiblit chaque jour.

Illustration d'Elsa Dupont